



ATOMOS

SmallRig

2023

# Rapport de gestion



**BCN**

01  
Introduction



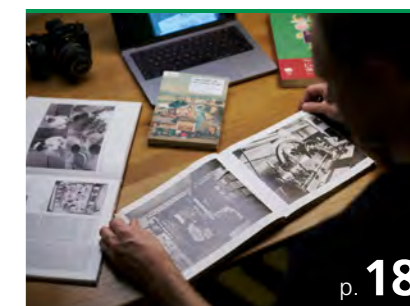
Chiffres-clés	04
En un clin d'œil	05
Message du Président et du Directeur général	06

02  
Revue 2023



Introduction	12
Revue de l'année 2023	13
Perspectives pour 2024	15

03  
Portrait



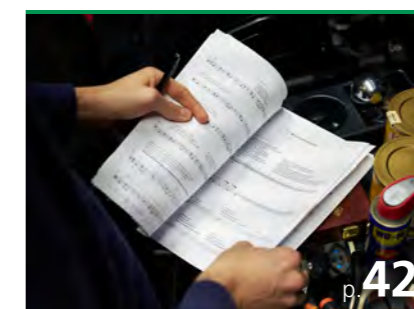
Mission & vision	21
Valeurs & éthique	22
Ancrage régional	23
Ancrée dans la région	24
< A votre service	24
< Adresses	25

04  
Gouvernance  
d'entreprise



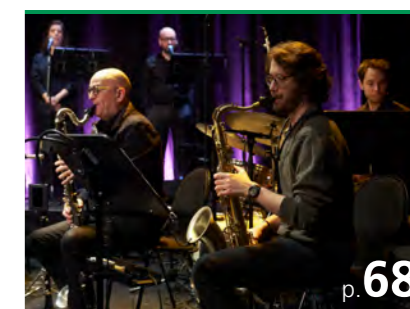
Missions et structure de la Banque Cantonale Neuchâteloise	26
Structure du capital	26
Conseil d'administration	27
Direction	35
Rémunération, participations et prêts	41
Organe de révision bancaire	41
Politique d'information	41

05  
Exercice  
annuel



Comptes annuels	44
Annexe aux comptes annuels 2023	49
Informations se rapportant au bilan	58
Informations se rapportant aux opérations hors bilan	58
Informations se rapportant au compte de résultat	65

06  
Rapport de  
l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision	70
---------------------------------	----

# 01 Introduction



# 141<sup>e</sup> rapport de gestion

## Chiffres-clés

	en millions CHF	2023	2022	Evolution en %*
<b>Bilan</b>				
Somme du bilan		11'879	11'306	5,1%
Prêts à la clientèle		9'076	9'094	-0,2%
Avoirs de la clientèle		6'568	6'506	0,9%
Fonds propres (après emploi du bénéfice)		1'001	944	6,0%
Ratio CET1 (fonds propres de base durs)		20,6	19,5	5,9%
<b>Produits et charges</b>				
en milliers CHF				
Opérations d'intérêt		137'080	98'114	39,7%
Opérations de commissions et des prestations de service		30'556	30'237	1,1%
Opérations de négoce		11'803	9'391	25,7%
Autres résultats ordinaires		1'877	2'289	-18,0%
Charges		76'341	70'201	8,7%
<b>Résultats</b>				
en milliers CHF				
Produits		169'113	140'040	20,8%
Résultat opérationnel		91'267	63'577	43,6%
Bénéfice de l'exercice		47'544	42'616	11,6%
<b>Répartition du bénéfice</b>				
en milliers CHF				
Rémunération totale à l'Etat de Neuchâtel		35'000	30'000	16,7%
dont intérêt sur capital de dotation CHF 100'000 à 5%		5'000	5'000	0,0
Attribution en fonds propres		56'244	34'716	62,0%
<b>Rentabilité</b>				
en %				
Rentabilité opérationnelle des fonds propres		9,1	6,7	2,4
Ratio coûts/revenus		42,1	50,1	-8,0
<b>Notre présence</b>				
Nombre de points de vente		11	12	-1
Nombre de bancomats et d'appareils de versement		55	57	-2
<b>Evolution du personnel</b>				
Nombre de collaboratrices et collaborateurs		311	301	10
Nombre de postes de travail à 100%		278,6	269,9	8,7
Nombre d'apprenti-e-s		20	21	-1

\* Dans ce tableau et les suivants, les évolutions en % sont toujours calculées sur les chiffres non arrondis, ce qui explique certaines différences avec les valeurs arrondies présentées dans les colonnes précédentes.

## En un clin d'œil

**CHF 11'879 millions**  
Somme du bilan

+5,1%



**CHF 47,5 millions**  
Bénéfice  
de l'exercice

+11,6%



**CHF 35 millions**  
Rémunération  
de l'Etat

+16,7%



**CHF 6'568 millions**  
Avoirs de  
la clientèle

+0,9%



**CHF 1'001 millions**  
Fonds propres

+6,0%



**CHF 8'381 millions**  
Hypothèques

+0,3%





Jean Studer  
Président du Conseil d'administration

Pierre-Alain Leuenberger  
Directeur général

## Message du Président et du Directeur général

---

Chères Neuchâteloises,  
Chers Neuchâtelois,  
Chères clientes, chers clients,

Les messages des années précédentes démarraient sur les crises, avec la pandémie de Covid en 2020 et 2021, puis le conflit entre l'Ukraine et la Russie en 2022. Nous pourrions poursuivre sur cette voie et parler de l'escalade des hostilités au Moyen-Orient et des conséquences de ces conflits géopolitiques toujours préoccupants.

Dans ce contexte d'incertitudes mondiales, relevons plutôt la remarquable résilience des économies en 2023, les Etats-Unis en tête. La première puissance économique mondiale a déjoué les pronostics notamment grâce à une consommation intérieure vigoureuse. Cette dynamique positive a, entre autres, permis de rassurer les marchés mondiaux, la volatilité des actions se trouvant fortement contenue.

Au fil des mois, les banques centrales des quatre coins du monde ont mis en œuvre des politiques monétaires plus restrictives afin de tempérer le renchérissement. Soutenue par une certaine stabilisation des prix de l'énergie, cette trajectoire nécessaire de réduction de l'inflation a été couronnée de succès, puisque le déraillement de la croissance a pu être écarté, y compris en Europe et en Suisse.

Ce qui n'a pas pu être évité, c'est la crise de confiance démarrée outre-Atlantique au premier semestre. La défiance envers des acteurs bancaires américains plus vulnérables a eu des répercussions jusque sur la place financière suisse, fortement ébranlée par les difficultés rencontrées par l'une de ses grandes banques, qui aura dû faire l'objet d'une reprise par la seconde, à l'occasion d'un sauvetage orchestré par les autorités fédérales. Cet événement a douloureusement rappelé l'importance des normes en matière de fonds propres et de liquidités pour les banques, mais également le lien privilégié et délicat entre un établissement bancaire et sa clientèle.

« Au fil des mois, les banques centrales ont mis en œuvre des politiques monétaires plus restrictives afin de tempérer le renchérissement. »

Pierre-Alain Leuenberger

Grâce à son réseau de centres de conseils performant couvrant l'ensemble du territoire cantonal, la Banque Cantonale Neuchâteloise s'efforce de renforcer ce lien, en offrant des espaces modernes et des services en constante évolution afin d'être toujours en adéquation avec les besoins de sa clientèle. Lors de l'exercice écoulé, elle a aménagé un nouvel espace à Pesieux, qui offre de nouvelles possibilités en termes d'accueil. Au siège à Neuchâtel, c'est une offre renouvelée de compartiments de coffre-fort, accessibles en dehors des heures de bureau, qui a été mise en place.

Merci pour votre confiance. Grâce à vous, chères clientes, chers clients, chers partenaires, l'exercice 2023 de votre banque cantonale a été couronné de nombreux succès et ses résultats financiers sont excellents.

Le bénéfice net de la BCN s'élève à CHF 47,5 millions. La contribution de la banque à l'Etat a été augmentée, avec un montant global de CHF 35 millions, ce qui représente un montant de 196 francs par habitant du canton. Les fonds propres ont également progressé pour dépasser pour la première fois la barre du milliard, à CHF 1,001 milliard (après répartition du bénéfice).

Au travers de ces bons résultats, la BCN a pu apporter son soutien traditionnel aux acteurs économiques, culturels et sportifs de la région. Par son thème visuel, ce rapport annuel met en lumière les soutiens accordés par la Fondation culturelle de la BCN, qui engage chaque année quelque CHF 300'000 pour le développement de projets artistiques régionaux. Découvrez la richesse de la culture cantonale au travers de l'objectif du photographe neuchâtelois Fabien Nissels.

Si les résultats 2023 sont extrêmement solides, relevons toutefois que les changements sont rapides, notamment avec l'envolée de l'intelligence artificielle, par la voie d'outils novateurs. Son appropriation touche divers métiers et ceux de la banque n'y échappent pas. Le déploiement rapide des technologies numériques, ainsi que l'évolution du champ concurrentiel, incitent la banque à la réflexion. Pour répondre à ces enjeux centraux, toujours en conservant la clientèle neuchâteloise au cœur de ses métiers, l'organisation structurée de la BCN va évoluer de manière significative en 2024.

« Grâce à son réseau de centres de conseils couvrant l'ensemble du territoire cantonal, la BCN s'efforce de renforcer ce lien, en offrant des espaces modernes et des services en constante évolution. »

Jean Studer

Et si un rapport de gestion a pour objectif de retracer fidèlement l'exercice écoulé, nous avons pris le parti volontaire, afin d'anticiper les futures exigences réglementaires en matière de durabilité, de proposer deux lectures distinctes. Epuré de certains chapitres, ce rapport annuel apporte une vision financière de l'établissement et, en parallèle, nous développons un rapport de responsabilité sociétale d'entreprise, qui offre une vue des axes de développement durable et des engagements de la banque envers ses parties prenantes. En effet, la tempête survenue à La Chaux-de-Fonds l'été dernier a constitué une piqûre de rappel, douloureuse et tragique, sur la nécessité d'agir. Collectivement et individuellement.

La BCN veut être actrice du changement en proposant des produits adaptés à ces nouveaux défis tout en accompagnant sa clientèle et l'ensemble de la population neuchâteloise dans ses besoins, actuels et futurs, en matière de services financiers. Nos conseillères et conseillers, que ce soit dans nos centres de conseils ou via des canaux de communication digitaux, sont formés pour dessiner avec vous la solution qui vous sied le mieux.

**Année après année, votre confiance nous pousse à l'excellence, merci !**



Jean Studer  
Président du Conseil d'administration



Pierre-Alain Leuenberger  
Directeur général

# 02

Revue 2023



# Performance historique

A la faveur d'un modèle d'affaires stable et d'une large présence sur son marché, la BCN a vu ses revenus augmenter de façon significative en 2023. Elle a renforcé encore sa position et a assumé pleinement son rôle au service de la région et de sa population.

Son résultat opérationnel a atteint CHF 91,3 millions, soit une forte progression par rapport à l'exercice 2022. Le bénéfice de l'exercice est également en hausse et s'établit à CHF 47,5 millions. La contribution financière de la banque envers le canton de Neuchâtel a été augmentée de CHF 5 millions, passant ainsi à CHF 35 millions.

## Exercice 2023

Référence globale: les données chiffrées proviennent de la partie Exercice annuel 2023, pages 44 à 69.

**L'année 2023 aura été contrastée sur le plan économique, marquée notamment par une croissance relativement faible et une forte intensité concurrentielle, ainsi qu'une instabilité géopolitique qui perdure à l'échelle mondiale. La croissance chinoise n'a pas répondu aux attentes, alors que les économies occidentales ont, elles, mieux résisté malgré la poursuite du resserrement monétaire orchestré par les banques centrales. Dans ce contexte, les marchés financiers ont été hésitants, mais pour les investisseuses et investisseurs l'année aura été positive en fin de compte et l'atterrissage en douceur, espéré après une période de taux négatifs, est bel et bien en cours.**

### Résultats de l'entreprise

Résultats de l'entreprise en millions CHF	2023	2022	Variations en %
Opérations d'intérêts	137,1	98,1	39,7
Opérations des commissions et des prestations de service	30,6	30,2	1,3
Opérations de négoce	11,8	9,4	25,7
Autres résultats ordinaires	1,9	2,3	-17,4
Charges de personnel	43,1	40,0	7,8
Autres charges d'exploitation	33,2	30,2	9,9
Résultat opérationnel	91,3	63,6	43,6
Bénéfice de l'exercice	47,5	42,6	11,5

L'augmentation rapide et marquée des taux d'intérêt en 2022, puis la relative stabilité observée durant l'année sous revue, ont passablement conditionné les choix opérés par la clientèle. En matière d'investissements, malgré une reprise vigoureuse des principaux marchés au premier semestre, les nombreuses incertitudes ont orienté les capitaux vers les placements à rendement fixe et à faibles risques. Ainsi, les volumes placés auprès de la banque sous forme d'obligations de caisse et de comptes à terme ont enregistré de

fortes progressions. Avant de terminer l'année à nouveau en forte hausse, le second semestre, plus difficile au niveau des performances sur les marchés, a conforté ces choix.

Dans le domaine du financement, ce sont avant tout les solutions basées sur le SARON qui ont eu les faveurs des emprunteurs, du moins jusqu'à la mi-année. Les anticipations du marché en lien avec les possibles annonces de baisse de taux en 2024 ont alors amené la courbe des taux à une situation d'inversion favorisant les durées fixes. Ce sont sur elles qu'ont majoritairement porté les choix opérés durant cette partie de l'année, ainsi que sur de nouvelles offres, comme HypoPrimo destinée aux nouveaux propriétaires. La gamme des propositions BCN EcoHabitat a connu des développements au cours de l'exercice, le but étant d'inciter les propriétaires concernés à ne pas attendre pour réaliser les travaux permettant à leurs bâtiments de répondre aux critères de qualité actuels sur le plan énergétique.

Au niveau des entreprises, la principale préoccupation portait encore sur la disponibilité de la main-d'œuvre nécessaire à leur fonctionnement. Le niveau des carnets de commandes a toutefois globalement commencé à s'infléchir, en particulier dans le domaine manufacturier. L'activité économique est restée à un niveau élevé. La banque a été impliquée dans un nombre relativement élevé de transmissions d'entreprises en 2023.

Le réseau de centres de conseils de la banque est progressivement modernisé. L'espace d'accueil des clients de la succursale de La Chaux-de-Fonds a bénéficié d'un réaménagement conforme à la charte architecturale et conceptuelle de la banque, tout comme le centre de conseils du Locle. Ces aménagements amènent du volume, de la lumière, de la convivialité et de la discrétion. L'extension proposée au Locle a permis d'absorber la clientèle de l'agence des Brenets, qui a cessé son activité à la fin du mois de septembre 2023.



Notons encore que les difficultés de trésorerie rencontrées par l'une des deux grandes banques du pays auront finalement eu des conséquences mesurées sur le système financier. L'intervention de la Confédération et de la Banque Nationale Suisse a déployé les effets escomptés.

En chiffres, l'exercice 2023 se solde par un résultat opérationnel de CHF 91,3 millions, dépassant de loin la barre des CHF 60 millions qui était atteinte depuis quatre ans consécutifs. Le bénéfice de l'exercice est en hausse et s'établit à CHF 47,5 millions. La contribution financière de la banque envers le canton de Neuchâtel a été augmentée de CHF 5 millions, et passe ainsi à CHF 35 millions.

## Evolution des revenus

Traditionnellement, la Banque Cantonale Neuchâteloise réalise la plus grande part de ses revenus dans les opérations d'intérêts. C'est également dans ce domaine que la progression a été la plus marquée en 2023, avec un résultat brut en hausse de 27,3%. En comparaison annuelle, ce sont les instruments de couverture du risque de taux qui contribuent le plus à cette importante variation, avec CHF 14,4 millions. Le retour aux taux d'intérêt positifs sur le franc a impacté les résultats dès le début de l'année, ce qui explique cette évolution très positive. Par ailleurs, les taux d'intérêt du marché s'étant stabilisés rapidement, puis ayant même faibli durant les derniers mois, le phénomène n'aura pas eu d'impact négatif sur la solvabilité des emprunteurs. Sur l'exercice, le besoin en correctifs de valeur sur les créances compromises recule de CHF 3 millions, alors que la diminution des probabilités de défaut et l'amélioration de la note de solvabilité globale du portefeuille de crédits amènent une diminution de la provision pour risques inhérents de CHF 3,5 millions. Le résultat net des opérations d'intérêts est encore amélioré de CHF 5,1 millions en raison de reclassements comptables, ce dernier chiffre n'ayant pas d'influence sur le résultat opérationnel de la banque, car désormais provisionné au passif du bilan, et non plus en diminution de l'actif. Le résultat net des opérations d'intérêts se monte à CHF 137,0 millions, contre CHF 98,1 millions en 2022 (+39,7%).

Le processus de normalisation, après plus de 7 années de taux négatifs, a franchi d'importantes étapes au cours de l'exercice écoulé. Elles auront notamment vu les conditions de rémunération des fonds d'épargne être augmentées à trois reprises.

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service, seconde source de revenus de l'établissement par ordre d'importance, est stable à CHF 30,6 millions (CHF 30,2 millions en 2022). Les commissions sur les titres et opérations de placement reculent de CHF 1 million (-6,4%) en raison d'une activité comparativement faible durant les trois premiers trimestres. Ici également, le changement de paradigme au niveau des taux d'intérêt a permis aux investisseurs de retrouver un large panel d'alternatives à une exposition aux risques de marchés. Le produit des commissions sur les opérations de crédit est stable, alors que le produit des commissions sur les autres prestations de service enregistre une hausse de 11,5% essentiellement lié aux volumes de transaction.

## Evolution des charges

Les charges de personnel enregistrent une progression importante de 7,6% ou CHF 3,1 millions, en ligne avec, d'une part, les effets des mesures de compensation du renchérissement, et d'autre part la relative détente observée sur le marché de l'emploi, qui a permis de corriger la situation de sous-dotation dont la banque a souffert en 2022. A cela s'ajoute une augmentation nette des effectifs en lien avec les différents projets de développement conduits par la banque. Le nombre d'équivalents plein-temps a augmenté de 9,75 unités en moyenne entre les deux derniers exercices.

Les autres charges d'exploitation se sont inscrites également en hausse (+10,2%), à nouveau principalement en raison des coûts engendrés par le développement et l'exploitation d'applications informatiques toujours plus présentes dans les activités de l'établissement. L'exercice 2023 a également été marqué par une forte augmentation des tarifs pratiqués par certains fournisseurs dans le domaine des opérations. Enfin, la banque a soutenu un grand nombre de manifestations et de projets dans le cadre de sa politique de sponsoring, pour un montant global de CHF 3,5 millions, soit une hausse de plus de CHF 0,4 million par rapport à 2022.

Cette évolution des charges est conforme aux prévisions budgétaires. A la faveur d'une évolution des revenus plus rapide que l'évolution des charges, le ratio coûts/revenus s'est amélioré fortement à 42,1% en 2023 (50,1% en 2022).

## Evolution du bilan

Le bilan de la banque a progressé de 5,1% à CHF 11,9 milliards. Il se montait à CHF 11,3 milliards en début d'exercice.

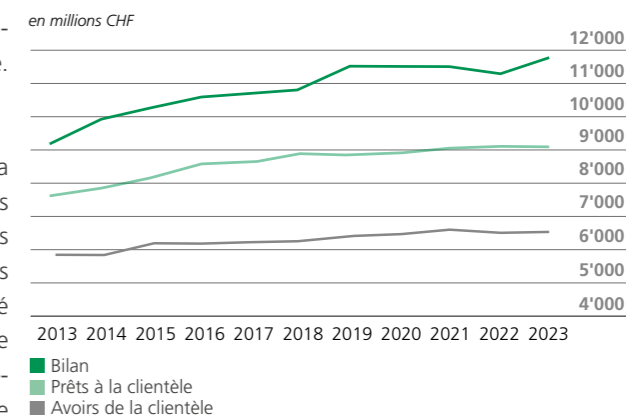
### A l'actif

La progression des liquidités immédiatement disponibles a été forte. Elle a représenté 44,7%, alors que les créances sur les banques ont diminué de CHF 134,6 millions. Les créances sur la clientèle, qui comptabilisent l'essentiel des financements aux entreprises et aux collectivités, ont reculé de 6,3% ou CHF 46,6 millions. Il est à noter un recul de CHF 71,0 millions à valoir sur les remboursements de crédits Covid et de prêts à terme, et une augmentation de l'utilisation des limites de crédit en comptes courants de CHF 20,5 millions. La croissance hypothécaire nette a été faible, en dépit d'une activité commerciale intense dans ce domaine. La hausse des taux d'intérêt a en effet poussé les emprunteurs à effectuer des amortissements complémentaires au renouvellement de leurs échéances. Ce phénomène accentue l'effet constaté depuis l'introduction de normes réglementaires plus sévères en matière d'amortissement en 2014. L'augmentation nette a été de CHF 28,6 millions. Les immobilisations financières ont augmenté en raison d'un élargissement du portefeuille de titres de haute qualité, dont les rendements positifs ont à nouveau représenté une opportunité.

### Au passif

Les engagements envers les banques ont reculé dans la même mesure que les créances sur les banques, les opérations de trésorerie s'étant reportées sur d'autres moyens, en particulier les opérations dites de REPO (repurchase agreement) orchestrées par la BNS. Les engagements résultant des dépôts de la clientèle ont enregistré un léger recul (-0,8%), reporté sur les obligations de caisse, qui ont retrouvé tout leur intérêt en raison de la hausse des taux, et dont le volume augmente de CHF 113,3 millions. Globalement, les fonds de la clientèle ont donc augmenté de 0,9%.

Bilan synthétique	en millions CHF	2023	2022	Variations en %
Total du bilan		11'879	11'306	5,1
Prêts à la clientèle		9'076	9'094	-0,2
Avoirs de la clientèle		6'568	6'506	0,9
Fonds propres (après répartition)		1'001	944	6,0



Rentabilité	en %	2023	2022
Rentabilité opérationnelle des fonds propres		9,1	6,7

## Rétribution de l'Etat et fonds propres

Grâce à ce résultat exceptionnel, la contribution financière de la banque envers le canton de Neuchâtel est augmentée de CHF 5 millions, et passe ainsi à CHF 35 millions, comprenant les intérêts de 5% sur le capital de dotation, la rémunération de la garantie de l'Etat et les attributions complémentaires.

Le bénéfice de l'exercice permet en outre une attribution à la réserve légale de CHF 12,5 millions.

Les fonds propres de base augmentent de CHF 56,2 millions, pour s'établir légèrement au-dessus de CHF 1 milliard, ce qui représente un ratio de fonds propres CET 1 de 20,6% (19,5% en 2022).

Fonds propres	en millions CHF	2023	2022	Variations en %
Fonds propres		1'001	944	6,0

Exprimés en % des positions pondérées en fonction du risque	2023		2022	
	2023	2022	2023	2022
Ratio CET1 (fonds propres de base durs)	20,6	19,5	5,9	
Taux de couverture des fonds propres	266,7	254,2	4,9	

## Perspectives pour 2024

La conjoncture mondiale connaît un ralentissement, dont les causes sont multiples. Si l'économie américaine fait preuve d'un dynamisme certain, les difficultés rencontrées par la Chine, et plus proche de nous par l'Allemagne, vont peser sur les perspectives pour notre pays. Avec un affaiblissement de la demande et un franc à nouveau très fort face à l'euro, le secteur manufacturier suisse s'apprête à traverser une période plus difficile. Pour autant, l'impact sur l'emploi devrait être limité et nous ne prévoyons pas de récession dans notre pays. Compte tenu de sa forte exposition aux exportations, le canton de Neuchâtel verra probablement le niveau de son activité économique baisser, après une période très favorable.

La baisse des taux d'intérêt attendue en 2024 contribuera à maintenir une situation économique stable dans son ensemble. Le marché immobilier, momentanément ralenti par la hausse des taux, devrait retrouver le chemin d'une croissance plus vigoureuse, soutenue par une démographie à nouveau positive dans les quatre régions du canton.

Dans ces conditions, la BCN devrait voir ses revenus diminuer légèrement, en raison de l'ajustement progressif du bilan de la banque à la situation de taux positifs. L'établissement poursuit son évolution et prévoit à nouveau le franchissement d'importantes étapes dans son développement au cours de l'année 2024. Elle inaugurera en mars un tout nouveau centre de conseils à Peseux, commune de Neuchâtel, et elle évoluera dès le second trimestre dans une organisation désormais à six départements, pour ne citer que ces deux sujets. Elle est ainsi bien équipée pour accompagner le prochain cycle de croissance et en faire profiter l'ensemble de la région et sa population.

Prévisions de croissance du PIB	en %	2024
Monde		3,1
Etats-Unis		2,1
Zone euro		0,9
Suisse		1,1
Canton de Neuchâtel		3,0

Sources : FMI, SECO, Institut QUANTITASIHES-SO



Musique d'avenir, par Les Murs du Son et artistes invités

# 03 Portrait



# Intimement liée au tissu neuchâtelais

Dans l'exercice de son activité de banque universelle, la mission de la BCN est d'être au service des personnes, des entreprises et des institutions ayant un domicile, un siège, une activité ou un établissement dans le canton.

Quatre valeurs d'égale importance guident la banque, contribuent à la réussite de l'établissement et charpentent son action dans le développement durable : la proximité, la fiabilité, la qualité et la responsabilité.

## Mission & vision

### Mission

Fondée en 1883, la Banque Cantonale Neuchâtelaise est un établissement de droit public, dont le capital de CHF 100 millions est entièrement détenu par le canton.

Comme le précise la loi sur la Banque Cantonale Neuchâtelaise, celle-ci exerce son activité en toute indépendance de l'Etat. Elle est dotée de sa propre personnalité juridique. Son siège est à Neuchâtel.

La BCN est au bénéfice d'une garantie totale de l'Etat sur ses engagements. Cette garantie étatique, intégrale et sans limite, s'applique à tous les avoirs de la clientèle auprès de la BCN, c'est-à-dire à tous les avoirs déposés et inscrits dans ses livres (comptes privés, épargne à terme, épargne 3e pilier ou encore obligations de caisse émises par la BCN). La banque rémunère cette garantie en versant annuellement au canton une rétribution déterminée sur la base des fonds propres exigibles. Par ailleurs, la banque est soumise à la surveillance intégrale de l'Autorité de surveillance des marchés financiers, la FINMA.

Dans le cadre de ses activités de banque universelle, c'est-à-dire dédiées aux affaires de détail et de proximité avec sa clientèle de particuliers, à la banque de crédit aux entreprises et à la banque de gestion de fortune, la BCN accorde la même

attention à toutes les demandes qui lui sont faites. Seul établissement financier neuchâtelais à disposer de tous les métiers de la banque, la BCN est leader sur le marché cantonal. Sa connaissance intime du tissu neuchâtelais permet d'apporter une vraie valeur ajoutée à ses services; celle-ci se concrétise notamment par les conseils que ses collaboratrices et collaborateurs apportent à la clientèle dans la gestion quotidienne de ses affaires, le crédit ou la gestion de fortune.

Dans l'exercice de son activité de banque universelle, la mission de la BCN est sans équivoque: elle doit être au service des personnes, des entreprises et des institutions ayant un domicile, un siège, une activité ou un établissement dans le canton. Dans une perspective plus large, la BCN s'engage aussi auprès des Neuchâteloises et Neuchâtelois par son soutien et ses activités de sponsoring dans les domaines du sport, de la culture, de l'économie et de la formation.

### Vision

A l'horizon 2030, la BCN veut être LE partenaire régional de référence.

Elle accompagne avec agilité, durabilité et solidité ses clientes et clients, son personnel et l'ensemble de la population neuchâtelaise tout au long de leur cycle de vie.

## Portrait Valeurs & éthique

### Valeurs

Dans un environnement concurrentiel, exigeant plus de transparence, d'éthique et de dialogue, quatre valeurs d'égale importance guident la banque, contribuent à la réussite de l'établissement et charpentent son action dans le développement durable.

#### ◀ Proximité

Présents dans toutes les régions du canton de Neuchâtel, nous sommes au service de l'ensemble de la population neuchâteloise. Nous connaissons le canton, ses spécificités, et tissons un lien durable avec la clientèle et les partenaires.

#### ◀ Fiabilité

Nous appliquons des normes éthiques élevées pour proposer des produits et services pérennes à notre clientèle. Nous développons nos compétences de manière continue afin de trouver des solutions fiables et efficaces aux défis quotidiens.

#### ◀ Qualité

Nous proposons des conseils avisés à la clientèle. Grâce à notre professionnalisme, nous cherchons à atteindre un haut niveau de satisfaction de la clientèle en lui offrant un service de qualité irréprochable.

#### ◀ Responsabilité

Nous visons des relations d'affaires respectueuses en agissant de manière éthique et intègre et en répondant aux besoins de la clientèle de manière transparente et responsable. Nous avons conscience de l'empreinte de nos actions sur l'environnement et la société et nous nous engageons à réduire ou à éviter les impacts négatifs.

### Ethique

Une nouvelle Charte éthique, adoptée début janvier 2024 par le Conseil d'administration, énonce ces valeurs fondamentales (proximité, fiabilité, qualité et responsabilité), les règles de conduite que doivent observer les organes dirigeants de la BCN, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs, de même que les responsabilités de l'établissement auprès de son personnel.

Cette Charte est conforme aux diverses lois et prescriptions qui ont force obligatoire dans la pratique d'une activité bancaire irréprochable. Les règlements, manuels et directives de la BCN respectent également ces principes et leur adéquation est systématiquement vérifiée.

Son application permet une compréhension commune des valeurs de la banque et les comportements éthiques et responsables attendus solidifient la banque, et favorisent le développement d'une vision à long terme de l'établissement. En effet, la BCN met son professionnalisme au service du développement économique et social du canton, en s'appuyant sur la proximité et des relations de confiance avec sa clientèle. Le rôle économique de premier plan confère à la banque une responsabilité sociale et environnementale. Comme le stipule la loi sur la banque cantonale dans son article 13, la banque prend également en compte les dimensions culturelles, sociales et écologiques des projets qui lui sont soumis.

Dans leur vie quotidienne, les organes de la banque ainsi que l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs ont donc une influence réelle sur la vie économique neuchâteloise. Ils sont également conscients de l'impact de leurs décisions dans le domaine du développement durable. Ce document essentiel, adopté pour la première fois en 2007 par le Conseil d'administration, a été revu en profondeur début 2024.

L'ensemble de ces principes fondateurs et fondamentaux s'appliquent toujours et en tous temps à tous les rapports de travail, tant avec la clientèle et les partenaires externes qu'au sein de la banque. La Charte éthique est disponible sous [www.bcn.ch/sites/default/files/bcn\\_charte\\_ethique\\_1910.pdf](http://www.bcn.ch/sites/default/files/bcn_charte_ethique_1910.pdf)



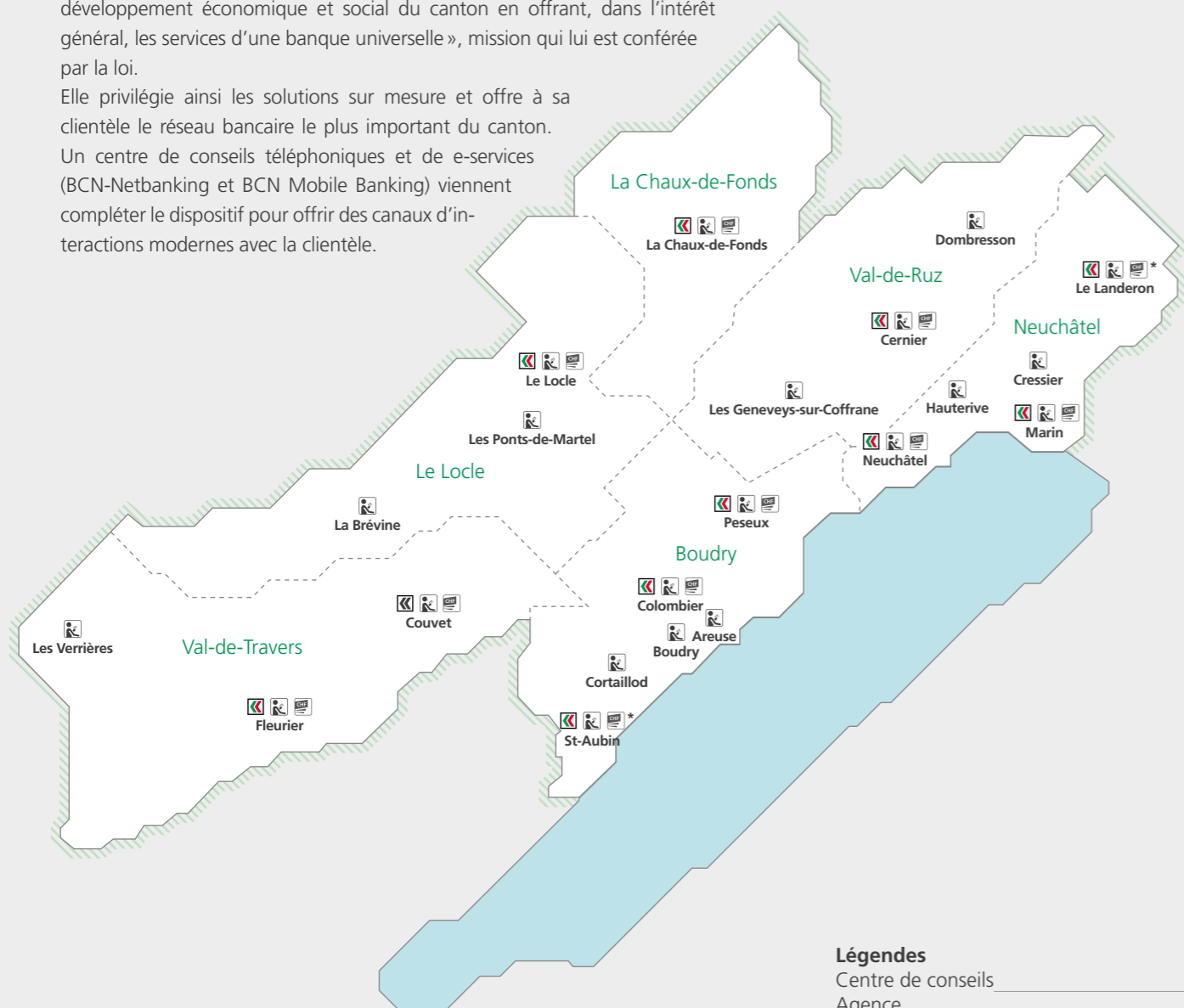
# Ancrée dans la région

## A votre service partout dans le canton





Forte de 311 collaboratrices et collaborateurs, la BCN a un réseau de 11 points de vente répartis sur tout le territoire cantonal, complétés par 55 bancomats et appareils de versement. Cette infrastructure lui permet de « contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle », mission qui lui est conférée par la loi.

Elle privilégie ainsi les solutions sur mesure et offre à sa clientèle le réseau bancaire le plus important du canton.

Un centre de conseils téléphoniques et de e-services (BCN-Netbanking et BCN Mobile Banking) viennent compléter le dispositif pour offrir des canaux d'interactions modernes avec la clientèle.



### Légendes

- Centre de conseils 
- Agence 
- Bancomat, prélèvement de billets 
- Appareil de versement, billets et pièces de monnaie 
- \* uniquement les billets

### Boudry

Areuse  
Centre de l'Île

### Boudry

Centre Migros

### La Brévine

### La Chaux-de-Fonds

Avenue Léopold-Robert 44  
Centre commercial Les Eplatures  
Centre Métropole  
Hôpital

### Milvignes

Colombier  
Avenue de la Gare 12

### Cortailod

Littoral-Centre

### Cressier

Route de Neuchâtel 9

### Hauterive

Rue de la Rebatte 1

### Le Landeron

Rue du Jolimont 6  
Centre Migros

### Le Locle

Grande-Rue 25

### Neuchâtel

Place Pury 4  
Rue de l'Hôpital 5

### Boudry

Fun'ambule  
Place de la Gare  
Hôpital Pourtalès

### Pharmacie Rue de Monruz 23

Casino

### Peseux

Rue Jâmes-Paris 3

### Les Ponts-de-Martel

Rue de l'Industrie 5

### La Grande Béroche

Saint-Aubin  
La Couronne 3

### La Tène

Marin-Epagnier  
Rue Auguste-Bachelin 8

### Marin-Centre

Manor

### Val-de-Ruz

Cernier  
Rue Guillemette-de-Vergy 2

### Dombresson

Grand'Rue 11

### Les Geneveys-sur-Coffrane

Rue du 1er Mars

### Val-de-Travers

Couvet

Grand-Rue 13

### Fleurier

Avenue de la Gare 1

### Les Verrières

Grand-Bourgeau 58

04

Gouvernance  
d'entreprise



# Gouvernance d'entreprise

## 1. Missions et structure de la Banque Cantonale Neuchâteloise

- ◀ La BCN a pour but de contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle. En principe, elle ne consent des crédits qu'à des personnes ou des entités juridiques actives ou ayant un lien dans le canton.
- ◀ La BCN est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat et doté de la personnalité juridique. Elle est régie par la loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise.
- ◀ L'Etat garantit les engagements de la BCN.
- ◀ La BCN ne détient pas de participations qualifiées dans des sociétés cotées. Les autres participations de la banque sont présentées dans les tableaux 6 et 7 de l'information se rapportant au bilan.
- ◀ La BCN n'a pas l'obligation d'établir des comptes consolidés.

## 2. Structure du capital

- ◀ Le capital de dotation de la BCN est versé et détenu intégralement par l'Etat de Neuchâtel (présentation de l'état des capitaux propres, page 50).
- ◀ La BCN peut émettre, avec l'accord du Conseil d'Etat, des bons de participation bénéficiant uniquement de droits patrimoniaux. Ceux-ci ne sont pas couverts par la garantie de l'Etat. A ce jour, la banque n'a pas utilisé cette possibilité de financement.

## 3. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'organe supérieur de la banque. Il exerce la haute direction, la surveillance et le contrôle de la BCN. Tous les membres du Conseil d'administration répondent aux critères d'indépendance selon circ.-FINMA 17/1.



De gauche à droite et de haut en bas :

- Jean Studer**  
1957, Suisse, Neuchâtel
- Cynthia Uelligger**  
1970, Suisse, Les Ponts-de-Martel
- Pierre Bongard**  
1965, Suisse, Genève
- Elisabeth Bourqui**  
1975, Suisse, Coppet
- Andrea Dunbar**  
1973, Suisse, Saint-Blaise
- Hervé Froidevaux**  
1974, Suisse, Neuchâtel
- Dan Noël**  
1975, Suisse, Saint-Sulpice (NE)



**Portrait****Conseil d'administration****3.1 Composition et activités**

Le Conseil d'administration se compose de sept personnes :

**Jean Studer**

1957, Suisse, Neuchâtel

Président (depuis 2019)  
Président du Comité de banque  
Président du Conseil de la Fondation culturelle  
Président du Conseil de la Fondation de cautionnement  
Vice-président du Comité de la Caisse de retraite du personnel de la BCN

**Formation**

Licence en droit, (Université de Neuchâtel)  
Brevet d'avocat

**Parcours professionnel**

Avocat indépendant au barreau (1981-2005)  
Conseiller d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel, chef du département de la justice, de la sécurité et des finances (2005-2012)  
Président du Conseil de banque de la Banque Nationale Suisse (2012-2019), membre de ce Conseil (2007-2008), vice-président (2008-2012)

**Autres activités**

Président de Latitude 21 (depuis 2018)  
Président du Conseil de fondation de la Cinémathèque suisse (depuis 2016)  
Président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel (2009-2010)  
Conseiller aux Etats (1999-2005), à ce titre, membre de plusieurs commissions parlementaires notamment de la Commission des affaires juridiques, de la Commission de la santé et de la sécurité sociale, de la Commission de l'économie et des redevances, de la Commission des institutions politiques présidée entre 2003 et 2005  
Député au Grand conseil de la République et Canton de Neuchâtel (1993-2000), à ce titre, président de la Commission chargée d'une révision totale de la constitution cantonale  
Membre du législatif de la Ville de Neuchâtel (1988-1997)

**Cynthia Uelliger**

1970, Suisse, Les Ponts-de-Martel

Membre (depuis 2018), vice-présidente (depuis avril 2021)  
Présidente du Comité de rémunération & nomination  
Vice-présidente du Conseil de la Fondation culturelle  
Vice-présidente du Conseil de la Fondation de cautionnement  
Vice-présidente du Comité de banque  
Membre du Comité de la Caisse de retraite du personnel de la BCN

**Formation**

Certificat de marketing et communication d'entreprise (CEFCO Neuchâtel)  
Certificat de secrétaire de direction trilingue (Ecole Bénédict Neuchâtel)  
Maturité section langues modernes (Gymnase de Fleurier)

**Parcours professionnel**

Secrétaire des ventes, Société Industrielle de la Doux SA, Saint-Sulpice (NE) (1992)  
Diverses fonctions auprès de Bourquin SA, Couvet et Oensingen (SO), assistante de direction, responsable des RH du groupe, secrétaire du Conseil d'administration (1992-2002)  
Directrice Centre de Profit Couvet (2003-2015)  
Direction des ventes et membre de la direction du Groupe Bourquin SA (depuis 2015)

**Autres activités**

Membre du Conseil d'administration de l'Hôtel de l'Aigle SA  
Membre du conseil de gestion Goût & Région (Hôtel de l'Aigle, Couvet et Mines d'Asphalte, Travers)  
Déléguée Association Réseau des Fleurons Val-de-Travers  
Membre de la commission d'assurance qualité du cours de préparation à l'examen professionnel supérieur de Packaging Manager avec diplôme fédéral  
Membre du jury Swiss Packaging Award (2018-2023)  
Présidente Marketing Committee ALLIABOX International (2020-2023)  
Membre du Conseil d'administration de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) (2010-2022)  
Présidente Association Cinéma Colisée, Couvet (2003-2016)

**Pierre Bongard**

1965, Suisse, Genève

Membre (depuis 2018)  
Président du Comité Audit & Risques  
Membre du Conseil de la Fondation culturelle  
Membre du Conseil de la Fondation de cautionnement

**Formation**

Maîtrise ès sciences économiques (HEC – Université de Lausanne)  
Expert-comptable diplômé

**Parcours professionnel**

Associé de KPMG SA, Genève, Conseil bancaire et financier (1991-2010)  
Conseiller d'entreprise, Associé-gérant de Wisebow Advisers LLC, Genève (depuis 2010)  
Président de l'organe de contrôle de Mirabaud SCA, Genève (depuis 2013)  
Vice-président du Conseil de fondation de la Fondation Rising Tide, Schaffhouse (depuis 2017)  
Vice-président du Conseil d'administration, Président du Comité d'audit de Dukascopy Bank (Suisse) SA (2010-2018)  
Vice-président du Conseil d'administration, Président du Comité d'audit de Barclays Bank (Suisse) SA (2010-2019)  
Membre du Conseil d'administration de SuisseTechPartners SA, Genève (2015-2020)

**Autres activités**

Intervenant pour la formation des administrateurs auprès de la Swiss Board School, d'EXPERTSuisse et de l'EPFL Executive Education Program  
Membre du Conseil de fondation de la Fondation Genève Place Financière (2010-2017)  
Membre du Comité exécutif de l'association Le Réseau (2010-2016)  
Président de l'Ordre Genevois de la Chambre Fiduciaire (2007-2014)

**Elisabeth Bourqui**

1975, Suisse, Coppet

Membre (depuis 2021)  
Membre du Comité Audit & Risques  
Membre du Conseil de la Fondation culturelle  
Membre du Conseil de la Fondation de cautionnement

**Formation**

Docteur en Mathématiques financières (Ecole polytechnique fédérale de Zurich)  
Master en Mathématiques (Ecole polytechnique fédérale de Zurich)

**Parcours professionnel**

Membre du groupe de conseil stratégique et de gestion des risques, Crédit Suisse, Zurich  
Division produits dérivés, Directrice Société Générale, New York et Montréal (2004-2009)  
Responsable du groupe fonds nationaux et du groupe d'investissements responsables-Canada, Mercer, Montréal (2009-2012)  
Responsable de la gestion des fonds de pension, Groupe ABB, Zurich (2012-2018)  
Directrice des investissements COIO, CalPERS, Sacramento (2018-2019)  
Co-fondatrice et directrice, BERG Capital Management, Lausanne (depuis 2019)

**Autres activités**

Membre du Conseil d'administration de la Banque Vontobel Holding SA, Zurich (depuis 2015)  
Membre du Conseil d'administration de la Chambre du Commerce Suisse-Japon, Zurich (depuis 2016)  
Membre du Conseil de la Fondation Louis Jeantet, Genève (depuis 2020)  
Membre du Conseil de la Fondation Greenbrix, Lucerne (depuis 2020)  
Chairman et Membre du Conseil d'administration d'Helsana HIAG, fonds d'investissement de la compagnie d'assurance Helsana, Suisse (depuis 2021)  
Membre du Conseil d'administration d'Athora NL, compagnie d'assurance, Pays-Bas (depuis 2021)  
Présidente du Comité Risques et revue des investissements (depuis 2022)  
Membre du Conseil d'administration de RUAG MRO et Présidente du Comité Audit & Risques (depuis 2023)

**Andrea Dunbar**

1973, Suisse, Saint-Blaise

Membre (depuis 2020)  
Membre du Comité Audit & Risques  
Membre du Conseil de la Fondation culturelle  
Membre du Conseil de la Fondation de cautionnement  
Membre du Comité de rémunération & nomination (jusqu'au 31.12.2023)

**Formation**

EMBA en gestion de la technologie  
Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne  
Docteur en physique (Trinity College, Université de Dublin, Irlande)  
Bachelor en physique (Université de St. Andrews, Ecosse)  
Maturité anglaise avec spécialisation en mathématiques, physique, chimie, psychologie (Godalming, Angleterre)

**Parcours professionnel**

Courtière en assurances, Andrew Wallas & Marsh, Londres (1996-1997)  
Assistante de recherche, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (2003-2006)  
Cheffe de projet et Ingénieure R&D, CSEM – Centre Suisse d'Electronique et Microtechnique SA (2006-2016)  
Cheffe de section, Intelligence Artificielle Edge et Vision, CSEM – Centre Suisse d'Electronique et Microtechnique SA (2017-2023)  
Maître de conférence « executive MBA », Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (depuis 2017)  
Focus Area Manager of Data and AI, Centre Suisse d'Electronique et Microtechnique SA

**Autres activités**

Membre de comité de Tiny-ML Forum de l'innovation EMEA  
Leader académique de la « Machine learning clinic » chez Data Innovation Alliance (depuis 2018)  
Membre du Conseil d'administration de Data Innovation Alliance (depuis janvier 2024)

**Hervé Froidevaux**

1974, Suisse, Neuchâtel

Membre (depuis mai 2022)  
Membre du Comité de banque  
Membre du Conseil de la Fondation culturelle  
Membre du Conseil de la Fondation de cautionnement  
Membre du Comité de rémunération & nomination  
Membre du Comité de la Caisse de retraite  
du personnel de la BCN

**Formation**

NDK Entscheidungsfaktor Raum, Urbanisme  
(Ecole polytechnique fédérale de Zurich)  
Licence en économie d'entreprises  
(Université de Zurich)

**Parcours professionnel**

Chef de projet, eoptima AG, Berne (2005-2006)  
Senior Consultant, Wüest Partner SA, Genève (2006-2010)  
Directeur, Wüest Partner SA, Genève (2010-2012)  
Partenaire, Wüest Partner AG, Zurich (2013-2021)  
Membre du Comité exécutif, Wüest Partner  
France SAS, Paris (2020-2021)  
Strategic Advisor, indépendant (depuis 2022)

**Autres activités**

Membre des Comités de placement des fondations  
immobilières Pensimo, Turidomus et Adimora  
Membre du Conseil immobilier de Realitim SCmPC  
(développement immobilier)  
Membre des Conseils d'administration de Régimo Lausanne  
et Régimo Genève (gérances du groupe Pensimo)  
Membre du Conseil d'administration de GEP SA  
(Fonds immobilier romand)  
Membre du Conseil d'administration  
de ECCO2 Solutions AG (Proptech énergie)  
Membre du Conseil stratégique (Beirat)  
de Bauart Architectes et Urbanistes SA  
Membre du Conseil de fondation de Vaudoise Fondation  
de placement

**Dan Noël**

1975, Suisse, Saint-Sulpice (NE)

Membre (depuis juillet 2022)  
Membre du Conseil de la Fondation culturelle  
Membre du Conseil de la Fondation de cautionnement  
Membre du Comité de la Caisse de retraite du personnel de la BCN  
Membre du Comité de rémunération & nomination  
(depuis janvier 2024)  
Membre de la Commission de répartition de la Fondation culturelle  
(représentant du Conseil d'administration)

**Formation**

Bachelor en sciences économiques  
avec option gestion d'entreprises  
(Université de Neuchâtel)  
Maturité fédérale & baccalauréat  
(Gymnase de Fleurier)

**Parcours professionnel**

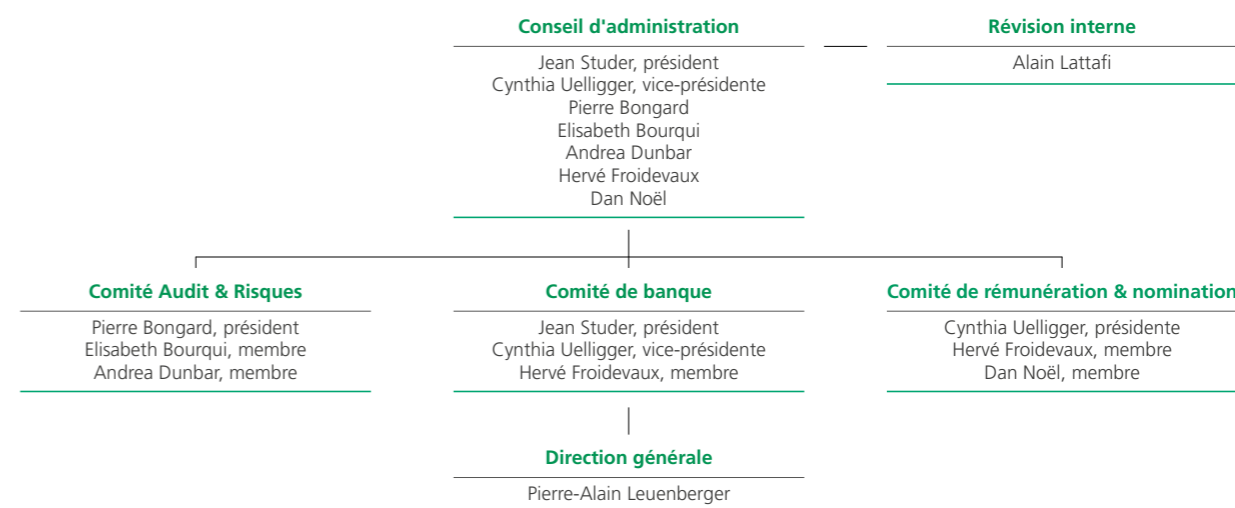
Chef de projet Executive information systems Nestec SA,  
Vevey (1999-2001)  
Conseiller études et analyses clients, Banque Cantonale Vaudoise,  
Lausanne (2001-2003)  
Product Manager, Banque Cantonale de Genève,  
Genève (2003-2005)  
Consultant indépendant Marketing & Business intelligence,  
Neuchâtel (2005)  
Conseiller Marketing – Recherche et Développement  
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne (2005-2007)  
Associé et directeur général, M.E.S. Gestion Sàrl,  
Neuchâtel (depuis 2007)  
Fondateur et associé Starterland, Neuchâtel (depuis 2018)  
Créateur et porteur de projets, Digitalizers,  
Neuchâtel (depuis 2021)

**Autres activités****3.2 Election et durée du mandat**

Le Conseil d'administration est nommé par le Conseil d'Etat au début de chaque période administrative et est rééligible jusqu'à l'âge limite fixé à 70 ans.

**3.3 Organisation interne et compétences du Conseil d'administration**

Structure organisationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2024

**3.3.1 Conseil d'administration**

Les compétences et obligations du Conseil d'administration sont fixées dans la loi sur la BCN et le règlement d'organisation. Le Conseil d'administration dispose notamment des compétences, intransmissibles et inaliénables, suivantes :

Il définit la politique générale de la banque ainsi que son champ d'activité. Il veille à l'application de la loi et des règlements. Il fixe l'organisation et définit les compétences. Il approuve les règlements nécessaires à la gestion de la banque. Il nomme la directrice générale ou le directeur général et les membres de la direction, la ou le responsable de la Révision interne ainsi que les cadres de la banque. Il choisit l'organe de révision externe. Il fixe les traitements de la directrice générale ou du directeur général, des membres de la direction, de la ou du responsable de la Révision interne ainsi que les bases générales du traitement des collaboratrices et collaborateurs. Il décide de l'octroi de crédits aux organes. Il exerce la surveillance et le contrôle des gros risques selon l'Ordonnance sur les fonds propres (OFR). Il autorise les opérations immobilières ainsi que l'ac-

quisition et la vente de participations permanentes. Il fixe le cadre de la gestion globale des risques et en réexamine périodiquement l'adéquation. Sont soumises à la ratification du Conseil d'Etat :

- ◀ La nomination de la directrice générale ou du directeur général;
- ◀ La rémunération des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois. Il délibère valablement en présence de quatre de ses membres au moins et prend ses décisions à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle de la présidence est prépondérante. Les séances du Conseil d'administration font l'objet d'un procès-verbal des décisions prises.

### 3.3.2 Comité de banque

Le Comité de banque se compose de la présidente ou du président, de la vice-présidente ou du vice-président et d'une ou d'un autre membre du Conseil d'administration.

Dans le cadre de la politique générale de la banque définie par le Conseil d'administration, les compétences du Comité de banque sont les suivantes :

- ◀ Il prend les décisions et exerce les compétences que lui délègue le Conseil d'administration.
- ◀ Il supervise l'octroi de crédits selon le règlement d'attribution des compétences.
- ◀ Il préavise les affaires de crédits qui sont du ressort du Conseil d'administration.

Le Comité de banque se réunit aussi souvent que les affaires de la banque l'exigent, en principe chaque mois. Pour délibérer valablement, deux des membres au moins du Comité de banque doivent être présents. En cas d'absence de deux membres du Comité de banque, le Conseil d'administration désigne une remplaçante ou un remplaçant parmi ses membres.

Les décisions du Comité de banque sont prises à la majorité absolue des membres présents. Lorsque deux membres sont présents, les décisions sont prises à l'unanimité. Les séances du Comité de banque sont dirigées par la présidente ou le président, en cas d'empêchement par la vice-présidente ou le vice-président, ou à leur défaut, par un autre membre.

### 3.3.3 Comité Audit & Risques

Le Comité Audit & Risques est composé de trois membres du Conseil d'administration. Il répond aux critères d'indépendance selon circ.-FINMA 17/1. La mission, l'organisation et les responsabilités du Comité Audit & Risques sont fixées dans un règlement approuvé par le Conseil d'administration.

Le Comité Audit & Risques approuve le programme annuel d'audit de la Révision interne. Il surveille et évalue l'efficacité et l'indépendance de l'organe de révision externe ainsi que sa collaboration avec la Révision interne. Il examine le rythme d'audit, ainsi que les résultats d'audit de la Révision interne et de l'organe de révision externe.

Il prépare et préavise à l'attention du Conseil d'administration les décisions relatives aux états financiers et à leur préparation. Le Comité Audit & Risques est également le principal appui du Conseil d'administration pour les différentes ques-

tions relevant de la gestion des risques et des contrôles. Il formule, sur ces questions, tous types de préavis pouvant faciliter les prises de décision du Conseil d'administration.

Le Comité Audit & Risques se réunit au minimum quatre fois par année. Des séances supplémentaires peuvent être demandées par une ou un des membres du Comité Audit & Risques ou du Conseil d'administration, par la personne responsable de la Révision interne, la personne responsable de la Gestion des risques & contrôle interne ou par une ou un membre du Comité de Direction.

### 3.3.4 Comité de rémunération & nomination

Le Comité de rémunération & nomination est composé de trois membres du Conseil d'administration. La mission, l'organisation et les responsabilités du Comité de rémunération & nomination sont fixées dans un règlement approuvé par le Conseil d'administration.

Le Comité dirige la procédure de nomination des administratrices et des administrateurs, de la directrice générale ou du directeur général, des membres de la direction et de la personne responsable de la Révision interne. Il s'assure que le système de rémunération et d'évaluation appliqué au personnel de la banque est basé sur des critères objectifs. Il s'assure également de la transparence et de l'impartialité du système de rémunération et d'évaluation des performances appliqué au sein de la banque.

Le Comité ne décharge pas le Conseil d'administration de sa responsabilité mais le préavise en matière de nomination et de fixation des traitements des organes précités, ainsi que des bases générales du traitement du personnel.

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Conseil d'administration a nommé Dan Noël en tant que membre en remplacement d'Andrea Dunbar.

### 3.4 Révision interne

La Révision interne effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la BCN. Elle dispose d'un droit illimité à l'information. Elle établit des rapports sur le résultat des contrôles à l'attention du Conseil d'administration. Ces rapports sont traités lors des séances du Comité Audit & Risques. Annuellement, la Révision interne rédige un rapport écrit sur les résultats essentiels des audits internes effectués et sur ses principales activités pendant la période

et le soumet, avec les conclusions qui en découlent, pour information, au Conseil d'administration et au Comité Audit & Risques. Une copie des rapports est remise au Directeur général, au membre de Direction responsable des risques et à la société d'audit externe. La Révision interne est subordonnée au Conseil d'administration. Elle est indépendante de la direction. La ou le responsable participe aux séances du Comité Audit & Risques. La Révision interne répond aux exigences qualitatives de l'Association suisse d'audit interne (IIA - Switzerland). L'effectif du service est de quatre collaboratrices et collaborateurs y compris la personne responsable.

Le service de la Révision interne est dirigé par :

#### Alain Lattafi

1969, Suisse, Apples

Responsable de la Révision interne, depuis 2019

#### Formation

Expert-comptable diplômé  
Master en statistiques (Université de Neuchâtel)  
Licence en sciences économique (HEC – Université de Lausanne)

#### Parcours professionnel

Statisticien, Département de la prévoyance sociale et des assurances, Administration cantonale, Lausanne (1993-1995)  
Auditeur bancaire, PricewaterhouseCoopers SA, Genève (1995-2006)  
Senior Manager, accounting services, structured finance, PricewaterhouseCoopers Ltd, Londres (2006-2008)  
Directeur, audit services financiers, Réviseur responsable autorisé par la FINMA/ASR, PricewaterhouseCoopers SA, Genève (2008-2018)

### 3.5 Censeurs

Dans le cadre d'une révision partielle de la loi sur la BCN (LBCN), la fonction des censeurs, particularité de la Banque Cantonale Neuchâteloise que l'on ne retrouve pas dans d'autres cantons, a été supprimée au 31 décembre 2022, sans conséquence sur l'organisation de la banque. Cette fonction, initialement destinée à assurer au Conseil d'État que l'activité de la banque est conforme à son cadre normatif, a en effet vu sa mission de surveillance assumée de plus en plus par d'autres organes. Les organes de révision

interne et externe ont notamment vu leurs pouvoirs s'accroître au cours des vingt dernières années. Mais surtout, la surveillance de la FINMA a vu ses tâches, ses moyens et sa réglementation considérablement augmenter, et avec eux son pouvoir de surveillance et l'étendue de celui-ci, comme le constatent tous les acteurs des marchés financiers en Suisse. Face à ces évolutions, l'institution des censeurs ne se justifiait plus.

### 3.6 Instruments de gestion et de contrôle

De manière à ce que le Conseil d'administration puisse exercer les tâches de surveillance qui lui incombent, des rapports thématiques lui sont périodiquement présentés et commentés par la Direction. Les états financiers et le suivi budgétaire font l'objet d'un rapport mensuel. Ce rapport est complété par une analyse trimestrielle des résultats et de la marche des affaires. En outre, la Direction rend mensuellement compte des activités et de l'actualité de la banque au Conseil d'administration.

Pour exercer sa surveillance, le Conseil d'administration dispose notamment des rapports suivants en plus de ceux évoqués ci-avant :

- < Rapport sur la conformité
- < Rapport agrégé sur les limites de risques
- < Rapport agrégé sur les pertes et incidents
- < Rapport sur la sécurité
- < Annonce des gros risques
- < Evolution des créances compromises et en souffrance, ainsi que des litiges
- < Evolution des exceptions à la politique d'affaires (ETP) en matière hypothécaire
- < Rapport d'analyse structurelle du bilan (rapports ALM ou Asset & Liability Management)
- < Rapports de la Révision interne
- < Rapports de la société de révision externe

Les risques sont gérés conformément à l'annexe aux comptes annuels, point C), page 55.



De gauche à droite et de haut en bas :

**Pierre-Alain Leuenberger**

1971, Suisse, Saint-Blaise

**Pedro Palomo**

1969, Suisse, Neuchâtel

**Cornelia Friedhoff**

1974, Suisse, Bevaix

**Mike Jaberg**

1980, Suisse, Colombier

## Portrait

# Direction

### 4. Direction

Elle gère les affaires de la banque conformément à la loi sur la BCN, aux règlements de la banque, aux décisions du Conseil d'administration et du Comité de banque. La Direction se réunit au minimum une fois par mois et chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. La directrice générale ou le directeur général prend part aux séances du Conseil d'administration, du Comité de banque et du Comité Audit & Risques avec voix consultative.

La BCN est dirigée par une directrice générale ou un directeur général et trois membres de direction responsables

- ◀ du Marché
- ◀ des Finances & des Risques
- ◀ des Opérations & des Infrastructures

### 4.1 Directeur général, directrice et directeurs au 1<sup>er</sup> janvier 2024

#### Pierre-Alain Leuenberger

1971, Suisse, Saint-Blaise

Directeur général (depuis 2017)  
Président du Conseil de la Fondation Epargne 3  
Membre du Comité de la Caisse de retraite du personnel de la BCN

#### Formation

Master of Advanced Studies in Banking & Finance HES  
Diplôme fédéral d'économiste bancaire

#### Parcours professionnel

REBA Révision, Ostermundigen (1990-1995)  
Clientis Caisse d'Epargne CEC SA, Courtelary (1995-2005):  
- Vice-directeur responsable du département des crédits et suppléant de la Direction  
- Membre du Comité ALM  
BCN:  
- Conseiller Clientèle Entreprises (2005-2008)  
- Directeur de la Gestion des crédits (2008-2015)  
- Directeur général adjoint (2016)

#### Autres activités

Membre du Conseil d'administration de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI)  
Membre du Comité de la Chambre immobilière neuchâteloise  
Membre du Conseil d'administration de l'Union des Banques Cantionales Suisses  
Membre du Conseil stratégique consultatif de Microcity SA  
Membre du Conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA  
Membre du Conseil de la Fondation Sport NE  
Membre du Comité de l'Association cantonale des banques neuchâteloises

#### Pedro Palomo

1969, Suisse, Neuchâtel

Directeur, responsable Marché (depuis 2018)  
Suppléant du directeur général

#### Formation

Diplôme Senior Management Program  
IE Business School Madrid  
Diplôme Advanced Management Program  
IE Business School Madrid  
Certificat fédéral de capacité d'employé de banque

#### Parcours professionnel

Société de Banque Suisse, La Chaux-de-Fonds (1989-1994)  
UBS SA, Neuchâtel (1994-1999):  
- Fonctions de cadre et responsabilité du team clientèle entreprises BCN:  
- Conseiller Clientèle Entreprises (2000-2008)  
- Responsable de la Clientèle Entreprises du Littoral neuchâtelois (2008-2012)  
- Responsable des secteurs de la Clientèle Entreprises et du Private Banking (2012-2014)  
- Responsable du Marché du Littoral neuchâtelois (2014-2018)

#### Autres activités

Membre du Conseil de fondation Les Perce-Neige  
Membre de la Commission cantonale de l'action sociale  
Membre du Conseil d'administration du Parking Place Pury SA  
Membre du Conseil d'administration du Parking du Port SA  
Membre du Conseil d'administration du bureau de contrôle des ouvrages en métaux précieux de La Chaux-de-Fonds (BCMP)  
Membre du Conseil de la Fondation Maurice Favre pour le compte du BCMP (depuis 2023)

#### Cornelia Friedhoff

1974, Suisse, Bevaix

Directrice, responsable Opérations & Infrastructures (depuis 2023)

#### Formation

Master en Management de l'université de Sarre, Allemagne  
Spécialisation: TIC, Logistique, Management International et Marketing  
Certificate of Advanced Studies in Change Management  
Certificat ITIL Service Operation

#### Parcours professionnel

Deutsche Bank Suisse SA (2006-2013):  
- Responsable de la phase de stabilisation et de l'opération d'un nouveau système bancaire  
- Responsable de la gestion opérationnelle des systèmes applicatifs en Suisse  
- Responsable du déploiement et de la gestion de transition EMEA Banque Cantonale de Genève, responsable projet d'évolution des systèmes d'information (2013-2017)  
Finnova AG, directrice pour la Suisse romande et responsable de l'offre de services financiers (2017-2023)

#### Autres activités

#### Mike Jaberg

1980, Suisse, Colombier

Directeur (depuis 2021), responsable Finances & Risques (depuis 2023)

#### Formation

Master of Advanced Studies in Banking & Finance HES  
Diplôme fédéral d'économiste bancaire  
Brevet fédéral de spécialiste en économie bancaire

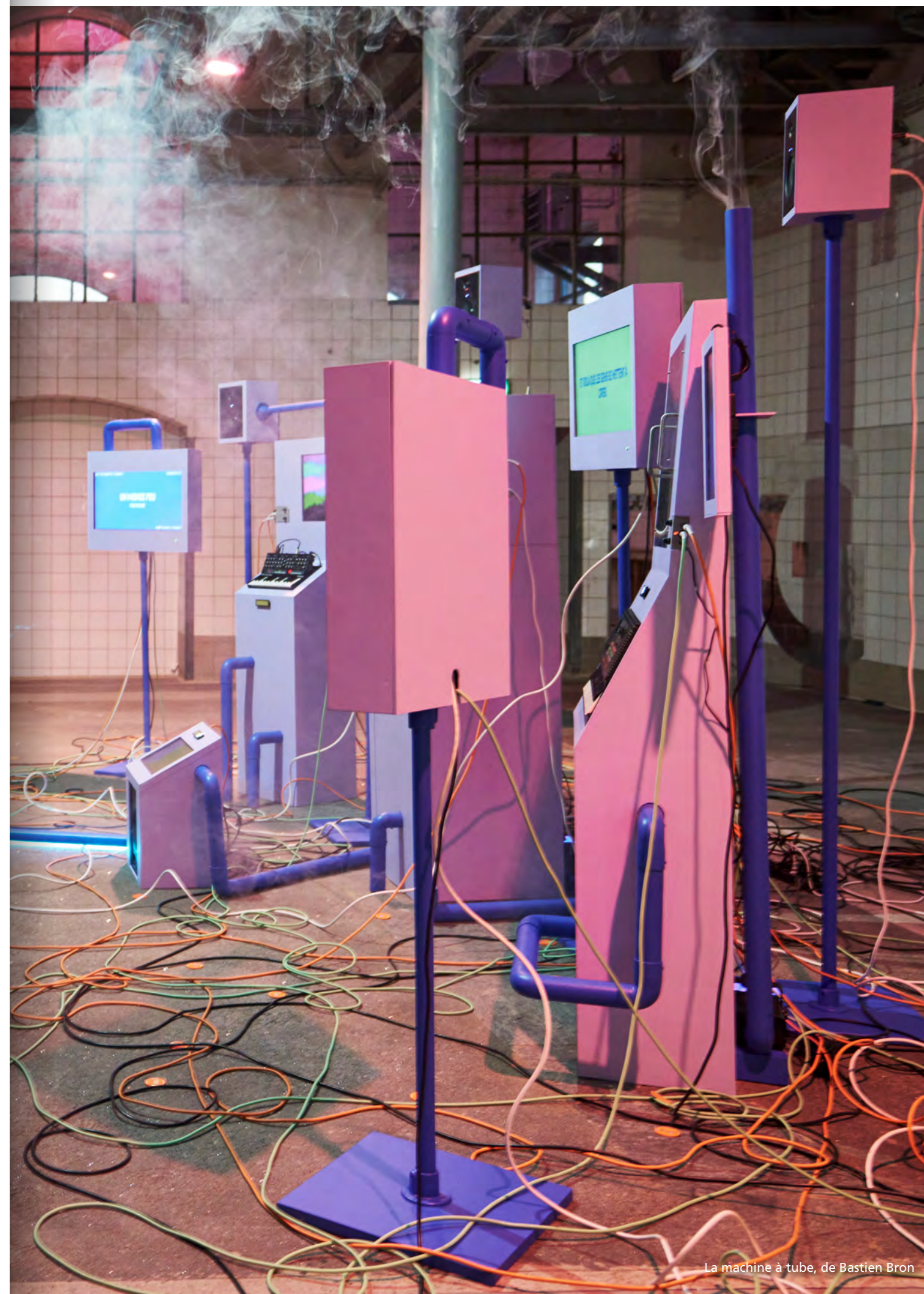
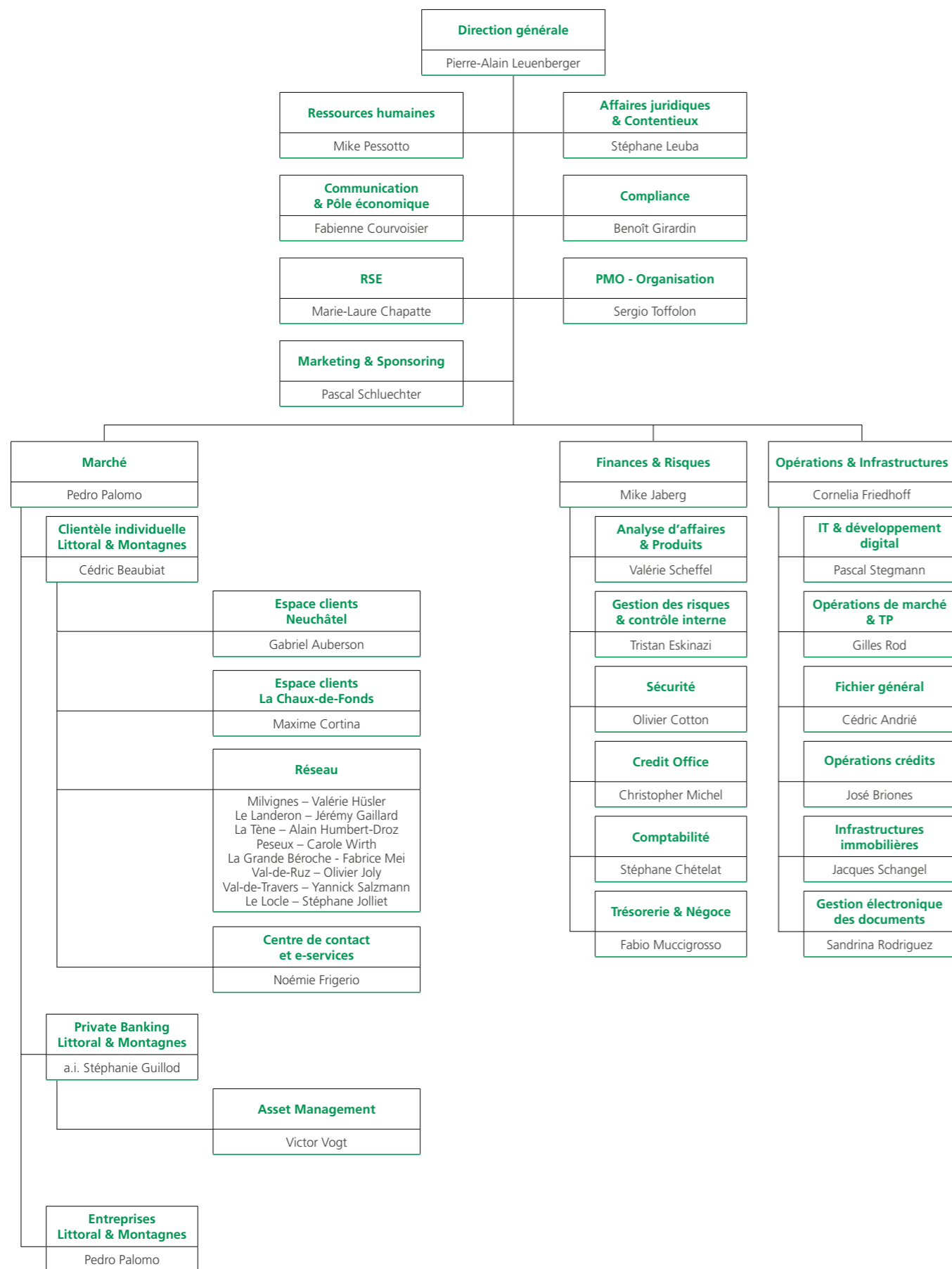
#### Parcours professionnel

Banque Cantonale de Zurich, conseiller à la clientèle (1998-2000)  
BCN:  
- Réviseur interne (2000-2005)  
- Conseiller Clientèle Entreprises (2005-2012)  
- Responsable de la Clientèle Entreprises du Littoral neuchâtelois (2012-2016)  
- Responsable de la Gestion des crédits (2016-2021)  
- Responsable du secteur Finances, Crédits & Risques (2021-2023)

#### Autres activités

Membre du Conseil de Fondation de Finergence  
Membre du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura

## 4.2 Organigramme opérationnel et fonctionnel au 1<sup>er</sup> mars 2024



La machine à tube, de Bastien Bron

### 4.3 Conseillères et Conseillers Entreprises

Prénom Nom	Localisation
Anthony Adam	Neuchâtel
Kevan Carloni	La Chaux-de-Fonds
Giovanni Comini	Neuchâtel
Romain Lambelet	Neuchâtel
Jonathan Lara Muñoz	La Chaux-de-Fonds
Eden Lehmann	La Chaux-de-Fonds
Salvatore Mangione	Neuchâtel
Alexandre Morciano	Neuchâtel
Raphaël Rossier	Neuchâtel
Ivan Rustico	La Chaux-de-Fonds
Belma Udovic	Neuchâtel
Carmen Vulliemin	Neuchâtel

### 4.4 Conseillères et Conseillers Private Banking

Prénom Nom	Localisation
David Cappilli	Neuchâtel
Michelle Monnier	Neuchâtel
Olivier Nicolet	Neuchâtel
Jérémy Premand	La Chaux-de-Fonds
Arielle Raemy Schwab	Neuchâtel
Philippe Rollier	Neuchâtel
Gary Sapsford	Neuchâtel
Nicolas Schwaar	La Chaux-de-Fonds

### 4.5 Conseillère Planification financière

Prénom Nom	Localisation
Sandra Hegetschweiler	Neuchâtel

### 4.6 Conseillères et Conseillers Clientèle individuelle

Prénom Nom	Localisation
Sélim Abdelzaher	Peseux
Jonas Baer	Neuchâtel
Alexandre Ballet	Neuchâtel
Steve Battistella	Neuchâtel
Stéphane Billieux	Le Landeron
Dario Cambeiro	La Tène
Céline Colo	Val-de-Travers
Alain Cuhe	La Chaux-de-Fonds
Rossella De Rossi	Milvignes
Marie-Eve Desarzens	Neuchâtel
Yan Furer	Val-de-Travers
Yann Giussani	Neuchâtel
Cyrille Guerdat	La Chaux-de-Fonds
Monique Gusmini	Val-de-Ruz
Gaëtan Jolliet	La Chaux-de-Fonds
Maximilian Leuba	Val-de-Ruz
Laurence Nicoulaz	Val-de-Travers
Fanny Pisino	Peseux
Mélissa Silvestri	Le Locle
Nathan Stierli	La Grande Béroche
Dorian Triponez	La Chaux-de-Fonds
Dren Tsaka	Milvignes
François Utiger	La Chaux-de-Fonds
Michel Vermot	Milvignes

## 5. Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction, participations et prêts

### 5.1 Rémunération du Conseil d'administration et des Censeurs

La rémunération des membres du Conseil d'administration de la BCN est fixée de la manière suivante :

Rémunération	CHF
Indemnité annuelle fixe	30'000
Indemnité de séance	500
Indemnité de la présidente ou du président	90'000
Indemnité de la vice-présidente ou du vice-président	30'000
Indemnité de membre de Comité de banque	20'000

Les indemnités versées au Conseil d'administration pour 2023 ont été de CHF 517'500. Aucune indemnité de départ n'a été versée. Aucune rémunération n'a été accordée aux anciens membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration, de façon individuelle, sont mis au bénéfice des mêmes conditions que le personnel de la banque pour ce qui a trait aux prestations délivrées par celle-ci.

### 5.2 Rémunération de la Direction

La rémunération des membres de la Direction (directrice générale ou directeur général, directrices ou directeurs et sous-directrices ou sous-directeurs) est de la compétence du Conseil d'administration. Elle se compose d'un salaire de base et d'une part incitative. La rémunération des 13 membres de la Direction en activité au 31 décembre 2023 s'est élevée à CHF 2'861'340. La part incitative de la Direction pour l'exercice 2023 a représenté au total CHF 1'017'954. Aucune indemnité de départ n'a été versée. Aucune rémunération n'a été accordée aux anciennes et anciens membres de la direction.

### 5.3 Prêts aux organes

Les créances et engagements envers des sociétés liées ainsi que les crédits aux organes sont présentés au tableau 19 de l'information se rapportant au bilan, partie 5 du présent rapport de gestion.

## 6. Organe de révision bancaire

L'organe de révision de la BCN, agréé par la FINMA, est BDO SA. Le réviseur responsable est Damien Repond, expert-comptable diplômé. Il assume cette responsabilité depuis l'exercice 2022. Depuis 2008, la durée du mandat de révision est d'une année, renouvelable par le Conseil d'administration à la fin de chaque exercice. Le Comité Audit & Risques assure la surveillance et l'évaluation de l'efficacité et de l'indépendance de la société d'audit ainsi que sa collaboration avec la Révision interne, y compris la discussion des rapports d'audit avec l'auditeur responsable. Le Comité Audit & Risques rapporte au Conseil d'administration.

## 7. Politique d'information

La BCN donne une conférence de presse au mois de février de chaque année pour commenter le résultat de l'année précédente. Selon les besoins, elle tient un ou plusieurs points de presse en cours d'année. Le Conseil d'Etat est informé de la marche des affaires de la banque lors d'une séance annuelle avec le Conseil d'administration et lors de rencontres, en règle générale trimestrielles, avec la présidente ou le président et la directrice générale ou le directeur général. La BCN publie ses comptes annuels et ses comptes intermédiaires (semestriels) avec l'ensemble des banques cantonales dans la Feuille officielle suisse du commerce. Sur son site internet [www.bcn.ch](http://www.bcn.ch), la BCN présente toutes les informations diffusées à la presse et son rapport de gestion peut y être téléchargé. Ce dernier peut également être obtenu à l'adresse : [info@bcn.ch](mailto:info@bcn.ch), par téléphone au numéro 032 723 61 11 ou à l'adresse postale de la banque : Place Pury 4, 2001 Neuchâtel.





## Exercice annuel 2023

## Comptes annuels

## Bilan au 31 décembre 2023 avant répartition du bénéfice

	en milliers CHF	Annexes	31.12.2023	31.12.2022
<b>Actifs</b>				
Liquidités			1'983'398	1'370'459
Créances sur les banques			30'047	164'567
Créances résultant d'opérations de financement de titres		1	0	0
Créances sur la clientèle		2	695'353	741'915
Créances hypothécaires		2	8'380'898	8'352'325
Opérations de négoce		3	4'706	4'160
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		4	31'645	53'937
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		3	0	0
Immobilisations financières		5	687'029	557'567
Comptes de régularisation			14'858	9'751
Participations		6/7	20'513	20'506
Immobilisations corporelles		8	28'121	29'232
Valeurs immatérielles		9	0	0
Autres actifs		10	2'340	1'245
<b>Total des actifs</b>			<b>11'878'908</b>	<b>11'305'664</b>
Total des créances subordonnées			0	0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance			0	0
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques			910'493	1'098'891
Engagements résultant d'opérations de financement de titres		1	575'000	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle			6'289'703	6'341'487
Engagements résultant d'opérations de négoce		3	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		4	5'984	3'625
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		3	0	0
Obligations de caisse			278'328	164'973
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage		15	2'715'000	2'641'000
Comptes de régularisation			31'819	26'586
Autres passifs		10	30'051	53'542
Provisions		16	6'997	1'271
Réserves pour risques bancaires généraux		16	540'924	497'224
Capital social		17	100'000	100'000
Réserve légale issue du bénéfice			346'950	334'382
Bénéfice reporté			114	68
Bénéfice de l'exercice			47'544	42'616
<b>Total des passifs</b>			<b>11'878'908</b>	<b>11'305'664</b>
Total des engagements subordonnés			0	0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance			0	0
<b>Opérations hors bilan</b>				
Engagements conditionnels		2/28	20'133	24'900
Engagements irrévocables		2	214'977	231'121
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		2	30'749	30'749
Crédits par engagement		2	0	0

## Compte de résultat au 31 décembre 2023

	en milliers CHF	Annexes	31.12.2023	31.12.2022
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>				
Produit des intérêts et des escomptes		33	177'629	125'068
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce			102	90
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières			5'146	1'431
Charges d'intérêts		33	-58'000	-28'465
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>			<b>124'878</b>	<b>98'123</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêt			12'203	-9
<b>Sous-total résultat net des opérations d'intérêts</b>			<b>137'080</b>	<b>98'114</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement			15'441	16'498
Produit des commissions sur les opérations de crédit			1'964	2'041
Produit des commissions sur les autres prestations de service			14'858	13'332
Charges de commissions			-1'707	-1'634
<b>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>			<b>30'556</b>	<b>30'237</b>
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>			<b>11'803</b>	<b>9'391</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières			0	1'635
Produit des participations			1'572	1'446
Résultat des immeubles			100	101
Autres produits ordinaires			205	71
Autres charges ordinaires			0	-964
<b>Sous-total autres résultats ordinaires</b>			<b>1'877</b>	<b>2'289</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Charges de personnel		34	-43'087	-40'027
Autres charges d'exploitation		35	-33'254	-30'175
<b>Sous-total charges d'exploitation</b>			<b>-76'341</b>	<b>-70'201</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles			-7'928	-6'571
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		36	-5'780	318
<b>Résultat opérationnel</b>			<b>91'267</b>	<b>63'577</b>
Produits extraordinaires		36	77	1'139
Charges extraordinaires		36	-100	0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux		36	-43'700	-22'100
<b>Bénéfice de l'exercice</b>			<b>47'544</b>	<b>42'616</b>

## Répartition du bénéfice

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Le bénéfice de l'exercice s'élève à		47'544	42'616
auquel nous ajoutons le solde reporté de l'exercice précédent		114	68
<b>Solde à répartir</b>		<b>47'658</b>	<b>42'683</b>
sur lequel nous payons :			
- l'intérêt du capital de CHF 100'000 à 5%		5'000	5'000
- la rémunération de la garantie de l'Etat de Neuchâtel		1'181	1'147
- le versement supplémentaire à l'Etat de Neuchâtel		10'000	5'000
et nous répartissons le solde conformément à l'art. 11 LBCN comme suit :			
- à la réserve légale issue du bénéfice		12'546	12'569
- à l'Etat de Neuchâtel		18'819	18'853
- report à nouveau		112	114
		<b>47'658</b>	<b>42'683</b>

Selon l'article 11 de la loi sur la BCN, l'attribution à la réserve légale doit s'élever à 40% du solde après versement de l'intérêt sur le capital de dotation.

## Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2023

	en milliers CHF	Année de référence		Année précédente	
		Sources	Emplois	Sources	Emplois
<b>Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)</b>					
Résultat de la période		47'544		42'616	
Variations des réserves pour risques bancaires généraux		43'700		22'100	
Variations des corrections de valeur pour risque défaillance et pertes		12'208		9	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles		7'928		6'571	
Provisions et autres corrections de valeur		5'726			213
Délimitations actives			5'107		2'983
Délimitations passives		5'233			64
Versement à la trésorerie de l'Etat de Neuchâtel			30'000		30'000
		<b>122'339</b>	<b>35'107</b>	<b>71'296</b>	<b>33'260</b>
<b>Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22'385</b>
<b>Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles</b>					
Participations			153	1'530	
Immeubles					
Autres immobilisations corporelles			6'667		4'430
		<b>0</b>	<b>6'820</b>	<b>1'530</b>	<b>4'430</b>
<b>Flux de fonds de l'activité bancaire</b>					
Opérations à moyen et à long terme (> 1 an)					
- Engagements envers les banques					155'000
- Engagements résultant des dépôts de la clientèle					
- Engagements résultant des autres instruments à la juste valeur					
- Obligations de caisse		68'739		71'065	
- Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses		228'000		58'000	
- Autres passifs			23'491	52'062	
- Créances sur la clientèle		8'675		62'040	
- Créances hypothécaires			449'774	243'586	
- Immobilisations financières			81'147		560
- Autres actifs			1'095	17'578	
Opérations à court terme					
- Engagements envers les banques			188'398	232'944	
- Engagements résultant d'opération de financement de titres		575'000			290'000
- Engagements résultant des dépôts de la clientèle			51'784		142'862
- Valeurs de remplacement négatives		2'359			31'342
- Obligations de caisse		44'616			23'560
- Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses			154'000		35'000
- Créances sur les banques		134'520			47'153
- Créances sur la clientèle		28'684		37'157	
- Créances hypothécaires		418'191			401'044
- Opérations de négoce			546		4'066
- Valeurs de remplacement positives		22'292			46'658
- Immobilisations financières			48'315		107'261
		<b>1'531'076</b>	<b>998'550</b>	<b>774'432</b>	<b>1'284'506</b>
<b>Etat des liquidités</b>					
Liquidités			<b>612'938</b>	<b>497'323</b>	
<b>Total Sources de fonds</b>		<b>1'653'415</b>		<b>1'344'581</b>	
<b>Total Emplois de fonds</b>			<b>1'653'415</b>		<b>1'344'581</b>

## Présentation de l'état des capitaux propres au 31 décembre 2023 (avant répartition du bénéfice)

en milliers CHF	Capital social	Réserve issue du bénéfice et bénéfice reporté	Réserve pour risques bancaires généraux	Résultat de la période	Total
<b>Capitaux propres au début de la période de référence</b>	<b>100'000</b>	<b>334'449</b>	<b>497'224</b>	<b>42'616</b>	<b>974'289</b>
Versement à la trésorerie de l'Etat du Canton de Neuchâtel				-30'000	-30'000
Attribution à la réserve issue du bénéfice/variation du bénéfice reporté		12'616		-12'616	-
Bénéfice de l'exercice de référence				47'544	47'544
Autres dotations/prélèvements affectant les réserves pour risques bancaires généraux			43'700		43'700
<b>Capitaux propres à la fin de la période de référence</b>	<b>100'000</b>	<b>347'065</b>	<b>540'924</b>	<b>47'544</b>	<b>1'035'533</b>

Les informations relatives aux exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité sont disponibles sur notre site [www.bcn.ch](http://www.bcn.ch)

# Annexe

## aux comptes annuels 2023

### A) Indication de la raison sociale, de la forme juridique et du siège de la banque

- ◀ Raison sociale: Banque Cantonale Neuchâteloise
- ◀ Forme juridique: Etablissement de droit public, indépendant de l'Etat et doté de la personnalité juridique
- ◀ Exonération de l'impôt cantonal direct, de l'impôt complémentaire sur les immeubles et de l'impôt communal direct, selon art.9 LBCN
- ◀ Inscription au registre du commerce: 05.06.1883
- ◀ Siège social: Neuchâtel (NE)
- ◀ Numéro IDE: CHE-108.954.553
- ◀ Bureau du registre du commerce: Canton de Neuchâtel

du bilan est géré notamment par le biais d'instruments financiers dérivés.

#### Opérations de négoce et de placement

La banque exécute pour le compte de sa clientèle l'ensemble des opérations de négoce usuellement proposées par les banques. La banque acquiert et vend, dans un cadre limité et pour son propre compte, des titres de créances (obligations) et des titres de participation (actions, fonds de placement). Pour cette activité, la banque privilégie des valeurs de première qualité. Dans ce cadre, l'utilisation de produits financiers dérivés n'est pas autorisée.

#### Opérations de commissions et de prestations de service

La banque est active dans la gestion de fortune, les placements fiduciaires, le trafic des paiements ainsi que les transactions sur titres pour le compte de la clientèle et les opérations d'émission. Elle fournit à la clientèle également des prestations en ligne (trafic des paiements et passation d'ordres de bourse en ligne, etc...).

#### Externalisation des activités

La banque peut déléguer des prestations de services à d'autres entreprises (outsourcing). Sont principalement concernées les activités en relation avec l'informatique. La banque assume la responsabilité relative au domaine confié à une entreprise externe. La banque utilise la plate-forme informatique Finnova qui est hébergée auprès de la société Swisscom (Suisse) SA, Berne. De plus, la banque a confié la gestion applicative (Application Management) d'une grande partie de ses activités informatiques, notamment celles liées à Finnova, à la société Swisscom (Suisse) SA, Berne. L'administration des titres est partiellement externalisée chez Swisscom IT Services, Berne. La banque utilise le prestataire de service externe SPS Switzerland SA à Zurich, pour l'impression des documents produits par l'application informatique principale de la banque ainsi que les prestations de scannage de tous les documents de la banque, y compris les ordres de paiement de la clientèle. Ces externalisations font l'objet de contrats de services détaillés. Afin de conserver la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires de services sont soumis au secret bancaire.

### Commentaires relatifs à l'activité

#### Activités

L'article 1 de la loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise stipule que la banque a pour but de contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle. Elle bénéficie de l'agrément « banque » de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et catégorisée comme banque cantonale. Le rayon d'activité de la banque se situe essentiellement dans le canton de Neuchâtel. L'implantation géographique comporte un siège à Neuchâtel, une succursale à La Chaux-de-Fonds et neuf centres de conseils ou agences, répartis sur l'ensemble du territoire cantonal. L'agence située dans le village des Brenets a cessé son activité au 30 septembre 2023.

#### Opérations au bilan

L'activité la plus importante de la banque est déployée dans le domaine des crédits hypothécaires et commerciaux. Les prêts à la clientèle sont généralement couverts par des gages hypothécaires. La plus grande partie des crédits sert au financement d'immeubles d'habitation. Les crédits commerciaux sont accordés contre garantie ou en blanc. Les opérations interbancaires sont en majeure partie effectuées à court terme. La banque, membre de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses, se refinance auprès de cet organisme ainsi que sur le marché des capitaux. La banque détient un portefeuille de titres dans le cadre du placement de ses excédents de trésorerie à moyen et long terme, enregistré dans les immobilisations financières. Le risque de taux

## B) Principes de comptabilisation et d'évaluation

### Principes généraux

Les comptes annuels de la Banque Cantonale Neuchâtoise sont établis conformément au Code des obligations, à la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et à l'ordonnance d'exécution y relative, ainsi qu'à l'Ordonnance de la FINMA sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA) et la Circulaire 2020/1 Comptabilité - banques de la FINMA (prescriptions comptables pour les banques « PCB »).

La BCN procède à un bouclage individuel statutaire conforme au principe de l'image fidèle. L'annexe est numérotée sur la base des dispositions légales (annexe 1 lettre E de l'Ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne).

La numérotation manquante concerne des annexes non applicables à la banque. Tous les chiffres sont présentés en milliers de francs suisses, sauf indication contraire, et sont arrondis au millier le plus proche, ce qui explique des écarts dans certains totaux.

### Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation de la banque suivent les prescriptions comptables et d'évaluations définies dans l'OEPC-FINMA et dans les PCB.

Les actifs, les engagements et les opérations hors bilan sont en règle générale évalués individuellement s'ils sont importants et qu'en raison de leur similitude, ils ne sont habituellement pas regroupés. Dans tous les cas, les participations, les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles font l'objet d'une évaluation individuelle.

### Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs sous forme de pièces et billets ainsi que les dépôts auprès de la BNS. Ils sont évalués à la valeur nominale.

### Créances sur les banques

Les créances sur les banques sont enregistrées à la valeur nominale, diminuées des corrections de valeur nécessaires. Les avoirs en métaux précieux enregistrés sur des comptes métaux sont évalués à la juste valeur dans la mesure où le métal précieux est négocié sur un marché efficient et liquide.

### Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuées des corrections de valeur nécessaires. Il s'agit des crédits d'espèces accordés par la banque à ses clients.

Des corrections de valeur sont constituées pour risques de défaillance des créances compromises et des créances non compromises.

Une créance est considérée comme compromise lorsque des indices convaincants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables. Les créances compromises sont évaluées sur une base individuelle. Le montant de la correction de valeur correspond à la totalité de la créance, diminuée de la valeur de liquidation des éventuelles sûretés mises en garantie. Les intérêts échus et non payés depuis plus de 90 jours sont dits « en souffrance ». Ils ne sont plus reconnus au compte de résultat mais directement dans les corrections de valeur.

La banque appartient à la catégorie de surveillance 4. En tant que banque de catégorie 4 et conformément à l'art. 25 de l'Ordonnance de la FINMA sur les comptes, la banque doit constituer des corrections de valeur pour risques latents de défaillance sur les créances non compromises. Elle a cependant fait usage de la possibilité qui lui est donnée d'utiliser l'approche plus étendue d'une catégorie supérieure pour la constitution des corrections de valeur pour risques de défaillance. Elle applique ainsi l'approche des risques inhérents de défaillance.

Les méthodes appliquées pour l'identification des risques et pour la détermination du besoin de corrections de valeur sont présentées dans la section « Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur ».

Au bilan, les corrections de valeur pour risques de défaillance sont déduites des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires. Les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et les pertes liées aux opérations d'intérêts sont directement portées en réduction du résultat brut des opérations d'intérêts.

### Opérations de négoce

Les positions de négoce (portefeuilles de titres et de métaux précieux) sont évaluées à leur juste valeur à la date du bilan (prix de marché). Les bénéfices et pertes découlant de cette évaluation sont comptabilisés sous « Résultat des opérations de négoce ». Le produit des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce est comptabilisé dans le résultat des opérations d'intérêts. Les opérations de négoce sont évaluées et inscrites au bilan à la juste valeur. La juste valeur découle du prix donné par un marché liquide et efficient.

### Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

### Opérations de négoce

Les transactions de négoce comprennent les opérations effectuées avec les clients et les opérations pour propre compte. Tous les instruments financiers dérivés des opérations de négoce sont évalués au prix du marché et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont publiées dans les rubriques correspondantes du bilan. Le résultat de ces transactions est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce ».

### Opérations de couverture

Dans le cadre de la gestion de son bilan, la banque utilise en outre des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'opération couverte. Dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'a été comptabilisée, le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ».

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit qui ne sont détenus ni dans le dessein du négoce, ni dans le dessein d'un placement durable.

Les titres de créance sont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance et sont évalués à la valeur d'acquisition. L'éventuel agio ou disagio sur les titres à revenu fixe est respectivement valorisé ou amorti jusqu'à l'échéance (accrual method).

Les autres positions en titres, telles que les actions, sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire au prix d'achat ou à la valeur du marché lorsque cette dernière est inférieure.

Les dépôts d'or, en consignation auprès de clients, sont évalués à la valeur du marché.

Les immeubles, repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, apparaissent sous cette rubrique à la valeur d'acquisition, déduction faite d'un éventuel amortissement nécessaire jusqu'à la valeur effective du marché. Ensuite, ils sont évalués à la valeur la plus basse correspondant au montant le moins élevé entre la valeur d'acquisition et la valeur de liquidation.

### Participations

Les participations sont évaluées individuellement à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. La banque examine à chaque date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché (en cas d'absence de liquidités sur un titre spécifique, une décote de 10% à 20% peut être déduite de la valeur de marché) et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles ».

Les gains et les pertes résultant de la vente de participations sont enregistrés au poste « Produits extraordinaires », respectivement « Charges extraordinaires ».

### Immobilisations corporelles

Les investissements dans des immobilisations corporelles sont activés dès lors qu'ils ont une valeur qui dépasse la limite inférieure d'activation, fixée à CHF 30'000, et qu'ils sont utilisés durant plus d'une période comptable.

Les immeubles à l'usage de la banque sont amortis selon leur durée de vie prévisible, mais au maximum 33 ans. Les autres immeubles sont amortis au maximum sur 50 ans. Les transformations de parties d'immeubles sont amorties sur 10 ans au maximum.

Les autres immobilisations corporelles, telles que le mobilier, les machines et les licences de logiciels informatiques, sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition et amorties sur leur durée de vie, mais au maximum sur 3 ans.

Le tableau suivant récapitule les différents types d'actifs :

Investissements Immobilisations corporelles	Type d'actifs (comptabilité)	Durée de vie Durée d'utilisation
Investissements inférieurs à CHF 30'000.-	Pas activés, mais reconnus comme charge d'exploitation	-
Immobilier	Bâtiment d'exploitation	33 ans
Immobilier	Bâtiment hors exploitation	50 ans
Infrastructure des immeubles	Transformations et aménagements	10 ans
Matériel	Matériel avec valeurs économiques	3 ans
Applications IT, métiers ou projets	Logiciel avec valeurs économiques	3 ans

L'actualité de la valeur des immobilisations est revue chaque année. Si cet examen fait apparaître une réduction de la durée d'utilisation ou une diminution de valeur, la banque amortit la valeur comptable résiduelle selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation ou procède à un amortissement non planifié.

Les amortissements planifiés et les amortissements supplémentaires sont comptabilisés au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles » du compte de résultat.

#### Opérations de financement de titres

Les opérations de financement de titres se réfèrent aux opérations de mise/prise en pension (repurchase/ reverse repurchase). Les échanges de liquidités sont inscrits au bilan à la valeur nominale. Les titres transférés ne sont pas comptabilisés au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits qui leur sont liés. L'aliénation subséquente des titres reçus doit être saisie au bilan en tant qu'engagement non monétaire évalué à la juste valeur.

#### Engagements envers les banques, dépôts de la clientèle et emprunts

Les engagements envers les banques, les dépôts de la clientèle et les emprunts sont évalués à la valeur nominale. Les agios et disagios des prêts de la Centrale de lettres de gage et des autres emprunts sont amortis jusqu'à leur échéance (accrual method).

#### Engagements de prévoyance

La Caisse de retraite et d'invalidité de la banque assure un plan de prévoyance en primauté des cotisations. L'organisation, la gestion et le financement du plan de prévoyance suivent les dispositions légales, les statuts, ainsi que les règlements de prévoyance en vigueur.

La banque assume les coûts de la prévoyance professionnelle des collaborateurs et de leurs survivants conformément aux dispositions légales. Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique « Charges de personnel ». Des informations détaillées sont présentées dans le tableau 13, page 64.

#### Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations. Les provisions, qui ne sont plus économiquement nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature, sont dissoutes par le compte de résultat.

Les corrections de valeur pour les risques de défaillance des opérations hors bilan des postes « Engagements conditionnels » et « Engagements irrévocables », sont présentées dans cette rubrique. Les méthodes appliquées pour l'identification des risques et pour la détermination du besoin de corrections de valeur sont présentées en détail au point D) Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur.

#### Réserve pour risques bancaires généraux

La réserve pour risques bancaires généraux est une réserve constituée préventivement dans le but de couvrir des pertes imprévisibles dues à l'activité d'une banque. Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ».

#### Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer des versements supplémentaires

La présentation des postes hors bilan se fait à la valeur nominale. Les risques reconnaissables font l'objet d'une provision portée au passif du bilan. La participation au capital de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA est libérée à hauteur de 20%. L'engagement de libérer le montant restant est présenté hors bilan, sous la rubrique « Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires ». Afin de permettre une mise à disposition rapide de liquidités en cas de crise, les banques actionnaires ont accordé une limite de crédit à hauteur de l'engagement de libérer le montant restant. Cette limite de crédit est également présentée sous la rubrique « Engagements irrévocables » afin de refléter cet état de fait.

#### Résultats des opérations d'intérêts

Des swaps de devises peuvent être conclus dans le cadre des opérations d'intérêts. Des intérêts créditeurs sont ainsi générés. Le résultat des swaps de devises qui ont été conclus dans le but exclusif de gérer les opérations d'intérêts, et qui sont désignés comme tels lorsqu'ils sont contractés, est enregistré sous le poste « Produit des intérêts et des escomptes ».

Les intérêts négatifs concernant les opérations actives sont enregistrés en réduction du produit des intérêts. Les intérêts négatifs concernant les opérations passives sont enregistrés en réduction des charges d'intérêts.

#### Changement des principes comptables et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent, sous réserve des points suivants :

La méthode de détermination du besoin en corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises a été améliorée avec la modification suivante: le taux de perte en cas de défaut des

crédits présentant un rating 10 a été augmenté pour tous les types de financement. Ce changement a induit une création de correction de valeur supplémentaire. A relever que cet impact a été en grande partie compensée par la baisse des probabilités de défaut en 2023

- La banque a également affiné sa méthode afin de déterminer plus précisément la part utilisée et non utilisée des créances entrant dans le calcul du risque inhérent de défaillance des créances non compromises. Un reclassement via le compte de résultat de CHF 5,1 millions a été réalisé sur la situation au 30 juin 2023 entraînant une dissolution des corrections de valeur, présentées en déduction des créances à l'actif et une augmentation des provisions, présentées au passif.
- Ce reclassement a donc pour effet d'impacter, dans le compte de résultat, la rubrique « Variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts » (augmentant ainsi le résultat net des opérations d'intérêts et la rubrique) et « Variation des provisions et autres corrections de valeur, pertes » (augmentant également les charges de provisions). Le résultat opérationnel n'est pas impacté.
- Dans le cadre de la revue annuelle des immeubles détenus par la banque, il est apparu une diminution de valeur de continuation pour trois des immeubles de la banque. Le raccourcissement des cycles de refonte des centres de conseils explique également la nécessité de revoir la valorisation de ces immeubles. Un amortissement supplémentaire de CHF 2,06 millions a été comptabilisé au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles » du compte de résultat.

#### Changement dans la présentation

Aucun changement n'est à signaler au niveau de la présentation.

#### Saisie des opérations et inscription au bilan

Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres le jour de leur conclusion et évaluées immédiatement en vue de la détermination du résultat.

#### Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions, ainsi que les gains et pertes relatifs à la réévaluation des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères, sont comptabilisés au compte de résultat sous « Résultat des opérations de négoce ».

#### Taux de change utilisés pour la conversion des principales monnaies étrangères à la date de clôture :

	au 31.12.2023	au 31.12.2022
EUR	0,9284	0,9878
USD	0,8393	0,922

## C) Indications relatives à la gestion des risques

### Gouvernance de la gestion des risques

Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées comme suit :

- Le Conseil d'administration adopte la politique des risques soumise par le Comité de direction, il exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des risques qui est faite par les organes exécutifs de la banque et il veille à la mise en œuvre d'un système de contrôle interne efficace.
- Le Comité Audit & Risques facilite les prises de décision du Conseil d'administration en formulant tous types de préavis en matière de gestion des risques et de contrôle interne.
- Le Comité de direction est responsable de l'élaboration de la politique des risques; Le Directeur Finances & Risques supervise sa mise en œuvre.
- La fonction Gestion des risques & contrôle interne est responsable de la surveillance, de l'évaluation, de l'analyse et de l'ensemble des risques; elle pilote la mise en œuvre du système de contrôle interne et conseille les instances de la banque.
- La fonction Compliance est responsable de fournir une assistance adéquate aux membres de la Direction et au personnel afin de garantir la conformité des activités de la banque avec les dispositions légales, réglementaires et internes.

### Risques de crédit

Les risques de crédit correspondent à l'éventualité d'une perte résultant d'une incertitude quant à la possibilité ou la volonté des contreparties ou des clients de remplir leurs obligations.

#### Risques de crédit à la clientèle

Les risques de crédit à la clientèle correspondent à l'éventualité qu'un emprunteur ne rembourse pas tout ou partie de son crédit aux échéances prévues par le contrat signé entre lui et la BCN. L'évaluation du risque de crédit à la clientèle passe par une bonne connaissance de la situation du client et une évaluation adéquate des garanties remises. Les risques de crédit à la clientèle englobent la totalité des créances qui pourraient entraîner des pertes, si la clientèle se trouvait dans l'incapacité de rembourser ses engagements. La banque limite les risques résultant des crédits en les répartissant, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs et par le biais de marges de couverture. La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. Son système de notation donne à la banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation permanente des notations et une communication régulière avec la clientèle permettent à la banque d'exercer une surveillance efficace des risques de

défaillance pendant toute la durée des crédits. La valeur des garanties fait l'objet de contrôles périodiques par genre de couverture. Pour l'évaluation de biens immobiliers, la banque a édicté des procédures détaillées. La valeur de réalisation, sur laquelle sera basé le montant de l'avance, est déterminée de la façon suivante :

- ◀ Objet habité par son propriétaire: valeur de marché calculée grâce à un modèle d'évaluation externe (approche hédoniste)
- ◀ Objet de rendement: valeur de rendement
- ◀ Objets commerciaux et industriels utilisés par leur propriétaire: valeur d'usage basée sur la valeur de rendement théorique
- ◀ Terrain à construire: valeur du marché compte tenu du potentiel constructible

Le montant des prêts est déterminé par la capacité du client à faire face au service de la dette et par la valeur de couverture des garanties remises. Les exigences en matière de remboursement sont déterminées par la nature de la transaction et les exigences réglementaires.

La banque a pour objectif une croissance maîtrisée de ses portefeuilles de crédit à la clientèle. Les crédits (notamment hypothécaires) et prêts en blanc, y compris les crédits accordés aux corporations de droit public, ne peuvent toutefois être accordés que si la solvabilité des personnes physiques et morales ayant recours au crédit, les renseignements préalables et, le cas échéant, les bilans des sociétés sont satisfaisants.

La politique de tarification tient compte du niveau de risque supporté par la banque.

La diversification du risque de crédit est assurée au travers d'un système de limites par catégorie de crédit.

La comptabilisation des crédits à la clientèle est présentée dans la section « Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur ».

#### Risques de crédit sur les autres contreparties

Les risques de crédit sur les contreparties correspondent à l'éventualité d'un défaut, ou d'une dégradation de la qualité de crédit, d'une contrepartie auprès de laquelle la banque a placé ses excédents de trésorerie. Ces placements sont effectués en monnaie nationale, en devises, en titres ou en métaux. Les volumes placés, la qualité de crédit des émetteurs et leur diversification sont soumis à des limites.

#### Risques pays

Les risques pays correspondent au risque sur les activités et placements effectués à l'étranger, notamment par le fait qu'un pays interdirait les transferts de fonds, la conversion en devises ou procéderait à une confiscation de fonds.

La banque ne cherche pas activement à développer des activités ou à effectuer des placements en dehors du territoire national. La BCN ne peut détenir des positions actives à l'étranger, excepté dans les pays de l'OCDE ou au Liechtenstein. Les placements auprès de contreparties bancaires et les titres détenus pour compte propre dont l'émetteur est hors de Suisse sont soumis à des limites.

#### Risques de marché

Les risques de marché correspondent à l'éventualité d'une perte résultant des fluctuations des marchés financiers. Des limites d'exposition sont mises en place et surveillées quotidiennement.

#### Risques de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt correspondent à l'éventualité d'une baisse de valeur des fonds propres économiques liée à une évolution défavorable des taux d'intérêt du marché. Les banques sont toujours susceptibles d'être affectées par les risques de taux lorsque les revenus et les valeurs économiques de leurs actifs, passifs et positions hors bilan présentent des sensibilités divergentes face aux fluctuations des taux d'intérêt.

La banque applique une gestion actif-passif dynamique en refinançant tout ou partie des financements octroyés et peut, lorsque cela est nécessaire, recourir à des instruments financiers de couverture.

L'exposition au risque de taux est soumise à des limites.

#### Risques de cours sur les titres

Les risques de cours correspondent à l'éventualité que la banque enregistre des pertes sur les actifs financiers gérés pour compte propre, suite à des fluctuations de cours boursiers et/ou de suspension de cotation sur les valeurs mobilières. Il est influencé par la courbe des taux d'intérêt et l'évolution des marchés, mais aussi par la qualité des titres émis et leurs valeurs intrinsèques. La banque maintient une faible exposition sur les marchés boursiers (de ses positions pour compte propre) et respecte un système de limites.

#### Risques de change

Les risques de change correspondent à l'éventualité que la banque enregistre des pertes sur ses positions devises à cause des fluctuations de cours de change. La banque effectue des opérations en devises et billets avant tout pour le compte de la clientèle. Les positions en monnaies étrangères non couvertes détenues par la banque sont soumises à des limites.

#### Risques liés aux métaux précieux

Les risques sur les métaux précieux correspondent à l'éventualité que la banque enregistre des pertes sur ses positions

métaux à cause des fluctuations de cours de métaux.

La banque effectue des opérations en métaux précieux sous forme physique ou de compte pour la clientèle. Les transactions sont retournées dans le marché avec des banques de premier ordre. Afin de répondre aux demandes potentielles de clients, la banque détient à ses guichets quelques positions en métaux précieux. La banque ne détient pas d'autres positions ouvertes en métaux précieux pour propre compte, à l'exception d'un stock industriel en or, argent, palladium ou platine. La majeure partie des opérations sont couvertes et les positions sur les métaux précieux sont soumises à des limites.

#### Risques d'écart de crédit

Les risques d'écart de crédit (ou risque de spread) correspondent à l'éventualité d'une baisse de valeur de marché du portefeuille obligataire induite par une hausse de la prime de risque sur les marchés obligataires. Les expositions par niveau de qualité de crédit sont soumises à des limites.

#### Risques opérationnels

Le risque opérationnel est le risque de perte provenant de l'inadéquation ou de la défaillance des procédures internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. Il est constitué des éléments suivants :

- ◀ Fraude interne et fraude externe
- ◀ Poste de travail et sécurité des personnes
- ◀ Cyberrisques et risques liés à l'externalisation d'activités opérationnelles
- ◀ Clients, produits et pratiques commerciales
- ◀ Dommages aux actifs corporels
- ◀ Interruptions d'activité et dysfonctionnement de systèmes
- ◀ Exécution, livraison et gestion des processus

Cette définition inclut les risques de non-conformité liés à une erreur de traitement imputable à la banque et générant des pertes directes, comme, par exemple, les sanctions financières ou les indemnités en faveur de tiers.

Sont également inclus les impacts financiers des actes juridiques découlant de litiges/contentieux pour lesquels la banque serait atraite devant une instance judiciaire ou administrative.

La banque cherche à limiter les risques opérationnels; elle accepte uniquement les risques opérationnels inhérents à son activité.

La banque dispose d'un système de contrôle interne visant notamment à renforcer l'efficacité et l'efficience des opérations. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas d'événements, internes ou externes, ayant une incidence très importante sur l'activité.

#### Risques de liquidité

Les risques de liquidité correspondent à une situation où la banque est en incapacité à honorer ses paiements à court terme. Le risque de liquidité découle notamment de la transformation des échéances de la banque. Il peut résulter de retraits massifs de fonds de la clientèle simultanément à des difficultés de refinancement de la banque.

Dans certains cas, une tension sur la liquidité peut s'accompagner d'une perte (et donc d'un risque de solvabilité) pour la banque qui, pour se refinancer dans l'urgence, doit accepter des conditions défavorables.

La banque applique une gestion actif-passif dynamique et recourt à des sources de financement diversifiées.

La politique de tarification tient compte du niveau de risque de liquidité relatif aux actifs pris en garantie des prêts à la clientèle. L'exposition au risque de liquidité est soumise à des limites, et des réserves minimales sont conservées. Par ailleurs, le Comité ALM peut décider d'activer un plan d'urgence constitué de différentes mesures pouvant être rapidement mises en œuvre pour faire face à une crise de liquidité.

#### Risques stratégiques

Les risques stratégiques (autres que ceux couverts par les risques précédemment cités) correspondent essentiellement à des objectifs relatifs au développement futur de la BCN; on peut notamment distinguer les sous-catégories de risques suivants :

- ◀ Risques sur l'activité commerciale
- ◀ Risques sur l'environnement politique, économique, concurrentiel et réglementaire
- ◀ Risques d'image et de réputation
- ◀ Risques liés à la gouvernance, aux partenariats et aux participations

Les événements à l'origine de ces risques n'ont généralement pas d'impact sur la solvabilité ou sur la liquidité à court terme. En revanche, ils peuvent avoir des conséquences importantes à moyen/long terme.

#### Facteurs de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

L'impact sur la banque des facteurs de risque ESG n'est pas traité de manière isolée mais est intégré aux dispositifs existants de gestion des risques.

En particulier, la banque considère que les dangers naturels physiques liés au changement climatique (aigu ou chronique) et les exigences en lien avec la transition vers une économie

faiblement émettrice en carbone font partie des facteurs de risque pouvant affecter les catégories de risque établies.

#### D) Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Les corrections de valeur et les provisions sont réexaminées et réajustées semestriellement. Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la banque évalue les preneurs de crédit selon un système de notation comprenant onze catégories pour l'ensemble de la clientèle. Ce système permet à la banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle. Un système de notation permet une évaluation du risque de solvabilité : chaque contrepartie reçoit une notation située entre 1 et 11 (1 étant la meilleure catégorie de solvabilité et 11 la moins bonne). Les systèmes experts de notation des ratings de contreparties utilisés par la banque sont fournis par la société RSN Risk Solution Network AG.

##### Corrections de valeur pour risques de défaillance sur créances compromises

Une créance est considérée comme compromise lorsqu'il est invraisemblable que le débiteur puisse faire face à ses engagements futurs. Les indices de défaillance se basent sur les exigences de l'Ordonnance de la FINMA sur les comptes et sont définis plus en détail dans une directive interne.

Les créances compromises, classées dans la catégorie 11, et les éventuelles sûretés obtenues, sont évaluées au moins deux fois par an sur base individuelle à la valeur de liquidation. En cas de dépréciations éventuelles, des corrections de valeur individuelles sont constituées en tenant compte de la valeur d'aliénation des sûretés et de la solvabilité du débiteur.

Pour qu'une créance ne soit plus considérée comme compromise, il faut que les échéances impayées soient réglées, que le service de la dette ait repris normalement, que les critères de solvabilité soient remplis et que ce nouvel état de fait soit constaté par un changement de la note de solvabilité.

##### Corrections de valeur pour risques de défaillance sur créances non compromises

La FINMA a classé la banque dans la catégorie de surveillance 4. La banque a décidé de constituer volontairement des corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance sur les créances non compromises.

Chaque opération de crédit comporte un risque inhérent de défaillance. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes non encore subies.

Lors de l'estimation de risque de défaillance, les positions incluses dans les postes « Créances sur la clientèle », « Créances hypothécaires », « Engagements conditionnels » et « Engagements irrévocables », pour lesquelles aucune correction de valeur pour créances compromises n'a été constituée, sont prises en compte.

Le système de notation de la banque sert de base à l'estimation de la correction de valeur pour les risques inhérents de défaillance. La correction de valeur est calculée sur la base d'un modèle interne basé sur les éléments suivants :

- ◀ La probabilité de défaut historique par classe de notation
- ◀ Le taux de perte en cas de défaut par genre d'engagement
- ◀ L'engagement actuel (y compris la partie non utilisée des financements)

Les données de probabilité de défaut et les taux de pertes sont fournis par la société RSN Risk Solution Network AG. Afin de tenir compte de l'évolution future de la conjoncture, trois facteurs avancés, augmentant au maximum de 15% le niveau des corrections de valeur (5% par facteur), peuvent être activés en cas de dégradation de la situation économique. Ceux-ci sont la hausse du chômage dans le canton de Neuchâtel, la hausse des taux d'intérêt et les prévisions du produit intérieur brut du Centre de recherches conjoncturelles (KOF).

Lors de la constitution de provisions pour les risques de défaillance sur des opérations hors bilan, les mêmes procédures, systèmes et méthodes sont utilisés que ceux pour la constitution des corrections de valeur sur les créances compromises et non compromises.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont portées en déduction des rubriques « Créances sur la clientèle » et « Créances hypothécaires ». La part attribuable aux positions hors bilan apparaît dans les « Provisions ».

##### Réévaluation

Semestriellement, les correctifs de valeur sont adaptés en fonction du montant déterminé par le modèle. Les constitutions ou libérations sont comptabilisées par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts » ou « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes » pour la part attribuable aux opérations hors bilan.

##### Utilisation

En cas de besoin exceptionnellement élevé de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance des créances compromises, la banque peut utiliser les corrections de valeur et les provisions pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises et documente leur utilisation.

Le besoin de corrections de valeur individuelles et de provisions est considéré comme exceptionnellement élevé lorsqu'il dépasse 10% du poste « Résultat brut des opérations d'intérêts ». Dans un tel cas, le Conseil d'administration de la banque décide s'il active le processus d'utilisation et détermine le montant de l'utilisation. Une utilisation éventuelle est publiée.

##### Reconstitution

Si les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont utilisées pour couvrir des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises (et des provisions), la reconstitution des montants utilisés doit avoir lieu au plus tard dans les 5 ans.

##### Sous-couverture

Il existe une sous-couverture lorsque les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance constitués sont inférieures au montant nécessaire déterminé par la banque selon son modèle interne. Au 31 décembre 2023, il n'y pas de sous-couverture.

#### E) Evaluation des sûretés de crédit

La valeur des couvertures immobilières remises à la banque est établie sur la base de normes internes d'estimation et d'évaluations externes, auxquelles un taux d'avance différencié est appliqué en fonction de la nature du gage (habitation, commerce/artisanat, industrie, terrain, etc.) ou de son utilisation. Les valeurs mobilières font l'objet d'un traitement analogue, tenant compte des degrés de sécurité et de liquidités des valeurs concernées. Les opérations hors bilan sont traitées de la même manière, qu'il s'agisse d'engagements fermes ou de garanties conditionnelles.

#### F) Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés, opérations de couverture (« hedge accounting »)

##### Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce (pour le compte de clients) et de couverture.

Les contrats à terme sur devises et métaux précieux, effectués pour la clientèle et conclus avec la clientèle, sont immédiatement retournés sur le marché. Ces opérations sont reflétées au compte de résultat selon le principe de réalisation. Les contrats à terme sur devises et métaux précieux sont évalués au cours du jour.

Les instruments financiers dérivés sont également utilisés dans le cadre de la gestion des risques et servent notamment à couvrir les risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont systématiquement conclues avec des contreparties externes.

##### Utilisation de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

###### Types d'opérations de base et de couverture

La comptabilité de couverture est surtout utilisée en rapport avec les swaps de taux d'intérêt comme couverture des créances et engagements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt.

###### Constitution d'un groupe d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances et engagements envers la clientèle, ainsi que des créances hypothécaires) sont groupées par échéance et par monnaie, et couvertes à l'aide d'opérations de macro hedge.

###### Relation économique entre les opérations de base

###### et les opérations de couverture et mesure de l'effectivité

Les effets de couverture ainsi que les buts visés par les opérations de couverture sont documentés. La banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations de couverture ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction de couverture sont assimilées, pour la partie excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

#### G) Événements significatifs survenus après la date de l'établissement du boucllement

Aucun événement extraordinaire ayant une incidence majeure sur le patrimoine, sur la situation financière et sur les résultats de la banque n'est survenu après le 31 décembre 2023, date du bilan de la banque.

# Informations se rapportant au bilan

Tableau 1

## Répartition des opérations de financement de titres (actives et passives)

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension			
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension		575'000	
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction		575'869	
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres ou par le biais de prises en pension dont ceux aliénés ou remis à un tiers comme garantie			

Tableau 2

## Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

	en milliers CHF	Nature des couvertures			Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couvertures	
<b>Prêts</b>					
Créances sur la clientèle	198'991	152'074	376'690	727'755	
Créances hypothécaires	8'085'452	303'895	14'186	8'403'534	
immeubles d'habitation	7'003'983		4'813	7'008'796	
immeubles commerciaux	654'278		1'223	655'502	
immeubles artisanaux et industriels	217'430		2'786	220'216	
autres	209'761	303'895	5'364	519'020	
<b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>8'284'443</b>	<b>455'969</b>	<b>390'877</b>	<b>9'131'289</b>	
Année précédente	8'245'859	517'896	397'730	9'161'485	
<b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>8'264'509</b>	<b>453'983</b>	<b>357'760</b>	<b>9'076'251</b>	
Année précédente	8'222'497	515'077	356'666	9'094'240	
<b>Hors bilan</b>					
Engagements conditionnels	6'193	10'460	3'480	20'133	
Engagements irrévocables	138'345	4'055	72'578	214'977	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			30'749	30'749	
Crédits par engagement					
<b>Total du hors bilan</b>	<b>144'538</b>	<b>14'515</b>	<b>106'807</b>	<b>265'860</b>	
Année précédente	171'384	16'226	99'160	286'770	
<b>Créances compromises</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Valeur estimée de réalisation des sûretés</b>	<b>Montant net</b>	<b>Corrections de valeur individuelles</b>	
Année de référence	60'271	34'207	26'064	26'064	
Année précédente	70'309	41'079	29'230	29'230	

Tableau 3

## Répartition des opérations de négoce et des autres instruments évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
<b>Actifs</b>			
<b>Opérations de négoce</b>		4'706	4'160
Titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire dont cotés			
Titres de participation		4'694	4'160
Métaux précieux		11	
Autres actifs de négoce			
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>			
Titres de dette			
Produits structurés			
Autres			
<b>Total des actifs</b>		4'706	4'160
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation			
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités			

### Engagements

La banque n'a pas d'opérations en cours

Tableau 4

## Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

	en milliers CHF	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
<b>Instruments de taux</b>							
Swaps					28'933	1'097	650'000
Options OTC		853	853	30'388			
<b>Devises/métaux précieux</b>							
Contrats à terme		1'798	3'997	250'315			
Options OTC		62	37	21'626			
<b>Total avant prise en compte des contrats de netting</b>		<b>2'713</b>	<b>4'887</b>	<b>302'329</b>	<b>28'933</b>	<b>1'097</b>	<b>650'000</b>
Année de référence		2'713	4'887	302'329	28'933	1'097	650'000
Année précédente		3'474	3'625	234'757	50'463	0	750'000
<b>Total après prise en compte des contrats de netting</b>							
Année de référence					31'645		5'984
Année précédente					53'937		3'625

	en milliers CHF	Centrales de compensation	Banques et maisons de titres	Autres clients
<b>Répartition selon les contreparties</b>				
Valeurs de remplacement positives			29'915	1'730

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, des options OTC et des contrats à terme sur devises découlent du prix établi par un modèle d'évaluation.



Tableau 5

## Répartition des immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
<i>en milliers CHF</i>				
<b>Titres de créance</b>	<b>619'573</b>	<b>503'876</b>	<b>609'160</b>	<b>474'696</b>
<i>dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	619'573	503'876	609'160	474'696
<i>dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)</i>				
<b>Titres de participation</b>	<b>22'639</b>	<b>22'233</b>	<b>24'824</b>	<b>23'401</b>
<i>dont participations qualifiées</i>				
<b>Métaux précieux</b>	<b>44'817</b>	<b>31'458</b>	<b>44'817</b>	<b>31'458</b>
<b>Immeubles</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		
<b>Cryptomonnaies</b>				
<b>Total</b>	<b>687'029</b>	<b>557'567</b>	<b>678'801</b>	<b>529'555</b>
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	618'061	492'364	607'723	463'600

	Valeur comptable	
	Année de référence	Année précédente
<i>en milliers CHF</i>		
<b>Titres de créances, répartition des contreparties selon la notation</b>		
AAA	427'589	331'009
AA	58'539	41'229
AA-	86'533	82'154
A+	5'128	5'158
A	2'564	2'579
A-	39'220	41'747
<b>Total</b>	<b>619'573</b>	<b>503'876</b>

Les ratings sont exprimés selon l'agence de notation Fedafin.

Tableau 6

## Présentation des participations

	Année de référence									
	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Changement d'affectation/reclassification	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Corrections de valeur/reprise d'amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
<i>en milliers CHF</i>										
Autres participations										
avec valeur boursière	15'222	-4'137	11'085					5	11'090	17'402
sans valeur boursière	12'417	-2'996	9'421		153		-151		9'423	
<b>Total des participations</b>	<b>27'639</b>	<b>-7'133</b>	<b>20'506</b>		<b>153</b>		<b>-151</b>	<b>5</b>	<b>20'513</b>	<b>17'402</b>

Les participations minoritaires détenues par la banque étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la banque renonce à les évaluer selon la méthode de mise en équivalence.

Tableau 7

## Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative

		Capital social (en 1'000)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
<b>Raison sociale, siège et activité</b>						
Parking Place Pury SA, Neuchâtel	Parking	2'900	17	17	oui	non
Parking du Port SA, Neuchâtel	Parking	2'850	9	9	oui	non
Parking du Seyon SA, Neuchâtel	Parking	1'200	12	12	oui	non
Microcity SA, Neuchâtel	Transfert de technologie	1'000	9	9	oui	non
NNH Holding SA, Zurich	Ecosystème numérique secteur habitat	100	3	3	oui	non
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy	Banque	42'000	8	8	oui	non

La banque ne détient pas d'autres participations significatives dans les immobilisations financières. Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la banque n'établit pas de comptes consolidés.

Tableau 8

## Présentation des immobilisations corporelles

	Année de référence							
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Changement d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
<i>en milliers CHF</i>								
Immeubles à l'usage de la banque	47'005	26'030	20'975	-1'286			-3'300	16'389
Autres immeubles	4'939	1'891	3'048				-99	2'949
Logiciels développés à l'interne ou acquis séparément								
Autres immobilisations corporelles	15'303	10'094	5'209	1'286	6'667		-4'378	8'783
Objets en « leasing » financier								
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>67'247</b>	<b>38'015</b>	<b>29'232</b>	<b>0</b>	<b>6'667</b>		<b>-7'777</b>	<b>28'121</b>

Les autres immobilisations qui sont complètement amorties depuis plus de 3 ans ne sont plus présentées dans le tableau 8.

Tableau 9

## Présentation des valeurs immatérielles

La banque n'a inscrit aucune valeur immatérielle à l'actif de son bilan.

Tableau 10

## Répartition des autres actifs et autres passifs

	Autres actifs				Autres passifs			
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
<i>en milliers CHF</i>								
Compte de compensation			24'301	52'518				
Impôts indirects	1'336	993	3'340	541				
Comptes de règlement	1'004	252	2'363	369				
Actifs et passifs divers			47	114				
<b>Total</b>	<b>2'340</b>	<b>1'245</b>	<b>30'051</b>	<b>53'542</b>				

Tableau 11

### Indications des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

	Année de référence		Année précédente	
	Valeur comptable	Engagements effectifs	Valeur comptable	Engagements effectifs
	<i>en milliers CHF</i>			
<b>Actifs nantis/cédés</b>				
Titres déposés en garantie auprès de la BNS et de dépositaires centraux (SIX)	1'500		1'500	
Esisuisse 50% du versement obligatoire sécurisé selon le modèle TCM	22'855	20'865		
Titres hypothécaires en couverture des créances nanties en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses	2'623'197	2'175'000	2'688'318	2'231'000
Crédits Covid-19	35'080		55'622	50'000
Appel de marge bloqué auprès des contreparties pour swaps IRS (CSA)	2'050			

La banque n'a pas d'actifs sous réserve de propriété. Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés au tableau 1.

Tableau 12

### Indications des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

	<i>en milliers CHF</i>	Année de référence	Année précédente
Epargne, comptes de gestion et à terme		3'050	7'756

Tableau 13

### Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

	<i>en milliers CHF</i>	Part économique de la banque		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/engag. économique)		Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		Année de référence	Année précédente	Cotisations payées pour l'année de référence	Année de référence	Année précédente	
		<i>Excédent/insuffisance de couverture à la fin de l'année précédente</i>					
<b>Présentation de l'avantage/engagement économique et des charges de prévoyance</b>							
Plan de prévoyance avec excédent	0			4'103	4'103	3'892	

Pour la fin de l'année 2023, la fondation estime atteindre un taux de couverture supérieur à 100%.

### Caisse de retraite et d'invalidité du personnel de la banque

Le personnel de la banque est assuré auprès de la Caisse de retraite et d'invalidité de la Banque Cantonale Neuchâtoise dans un plan en primauté des cotisations. L'âge de la retraite est de 63 ans pour les hommes et les femmes. Le montant annuel de la rente de retraite correspond au capital-épargne constitué, y compris les rachats de prestations, au début du versement de la rente. Ce capital est multiplié par le taux de conversion correspondant à l'âge de l'assuré (calculé en années et en mois). Chaque assuré

cotisant peut se constituer un compte épargne complémentaire pour compenser les réductions en cas de retraite anticipée. Le compte retraite anticipée est alimenté par des rachats de l'assuré, ainsi que des éventuelles attributions. Il est productif d'intérêts au taux fixé par le Conseil de fondation. Le compte retraite anticipée est exigible en cas de retraite, d'invalidité, de décès et de sortie. Le montant constitué est dû en sus des autres prestations définies selon le règlement de prévoyance.

### Présentation de l'avantage/engagement économique

Les comptes annuels révisés de la Caisse de retraite et d'invalidité du personnel de la banque (établis selon la norme Swiss GAAP RPC 26) font apparaître un degré de couverture de 114% à fin 2022, respectivement de 136,5% à fin 2021 par rapport à l'exigence de l'OPP 2.

La réserve de fluctuation de valeur a atteint 67% de l'objectif réglementaire fin 2022 (100% à fin 2021). L'éventuel excédent d'actif n'est pas porté au bilan, la banque n'ayant pas l'intention de tirer profit de cet avantage économique.

Il existe selon les comptes annuels révisés de la Caisse de retraite et d'invalidité du personnel de la banque un excédent de couverture au 31.12.2022.

### Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

Il n'existe pas de réserves de contributions de l'employeur auprès de la Caisse de retraite et d'invalidité du personnel de la banque pour l'exercice de référence, ni pour l'exercice précédent.

Tableau 14

### Présentation des produits structurés émis

La banque n'a pas émis de produit structuré.

Tableau 15

### Présentation des emprunts obligataires en cours et prêts des centrales de lettres de gage

	<i>en milliers CHF</i>	Taux d'intérêt moyen pondéré	Echéances	Montant
<b>Emprunts auprès de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses</b>				
<b>Année de référence</b>		<b>0,75%</b>	<b>2023-2042</b>	<b>2'175'000</b>
Année précédente		0,73%	2022-2042	2'231'000
	<i>en milliers CHF</i>	Année émission	Taux d'intérêt	Echéances
<b>Emprunts obligataires</b>				
sans possibilité de dénonciation anticipée	2017	0,50%	30.09.2027	150'000
sans possibilité de dénonciation anticipée	2018	0,35%	14.09.2026	160'000
sans possibilité de dénonciation anticipée	2022	1,30%	28.04.2032	100'000
sans possibilité de dénonciation anticipée	2023	2,05%	24.05.2028	130'000
<b>Année de référence</b>				<b>540'000</b>
Année précédente				410'000
<b>Total</b>				
<b>Année de référence</b>				<b>2'715'000</b>
Année précédente				2'641'000

### Aperçu des échéances des emprunts obligataires et privés en cours:

D'ici à une année	> 1 - ≤ 2 ans	> 2 - ≤ 3 ans	> 3 - ≤ 4 ans	> 4 - ≤ 5 ans	> 5 ans	TOTAL
		160'000	150'000	130'000	100'000	<b>540'000</b>

La banque n'a souscrit à aucun emprunt subordonné.

Tableau 16

## Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que leurs variations durant l'exercice de référence

en milliers CHF	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Recouvrements, intérêts en souffrance	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
<b>Provisions pour risques de défaillance</b>						
<i>dont provisions pour opérations hors bilan (art. 28 al. 1 OEPC-FINMA)</i>	861			1'308		2'169
<i>dont provisions pour risques inhérents de défaillance</i>	356			5'433	-961	4'828
Provisions pour autres risques d'exploitation	54	-19			-35	0
<b>Total des provisions</b>	<b>1'271</b>	<b>-19</b>	<b>0</b>	<b>6'741</b>	<b>-996</b>	<b>6'997</b>
<b>Réserve pour risques bancaires généraux</b>	<b>497'224</b>			<b>43'700</b>		<b>540'924</b>
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>						
<i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i>	29'230	-211	207	701	-3'863	26'064
<i>dont corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises</i>	38'015			114	-9'155	28'974

Tableau 17

## Présentation du capital social

en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Capital de dotation versé intégralement par l'Etat du Canton de Neuchâtel	100'000	100'000

Tableau 19

## Indication des créances et engagements envers des parties liées

en milliers CHF	Créances		Engagements	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Participants qualifiés	35'000	1'000	27'255	40'463
Sociétés liées	66'748	48'775	82'246	54'495
Affaires d'organes	10'864	16'965	6'628	8'198

Les crédits et prêts aux organes sont accordés selon les mêmes principes que ceux à la clientèle. Ils sont octroyés aux conditions du marché en tenant compte d'un taux préférentiel par rapport à celui appliqué à la clientèle pour les prêts destinés à l'acquisition de leur propre logement uniquement, soit :  
- moins 0,4% pour les hypothèques à taux fixe

Tableau 23

## Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

en milliers CHF	A vue	Résiliable	Echu				Immobilisé	Total
			D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans		
<b>Actifs</b>								
Liquidités	1'983'398							<b>1'983'398</b>
Créances sur les banques	30'047							<b>30'047</b>
Créances résultant d'opérations de financement de titres								
Créances sur la clientèle	22'225	73'100	298'180	61'428	183'008	57'413		<b>695'353</b>
Créances hypothécaires	23'931	266'119	886'266	1'076'366	4'277'419	1'850'797		<b>8'380'898</b>
Opérations de négoce	4'706							<b>4'706</b>
Valeurs de remplacement positives sur dérivés	31'645							<b>31'645</b>
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								
Immobilisations financières	22'639	44'817	59'924	88'394	210'764	260'491		<b>687'029</b>
<b>Total année de référence</b>	<b>2'118'591</b>	<b>384'036</b>	<b>1'244'370</b>	<b>1'226'188</b>	<b>4'671'191</b>	<b>2'168'701</b>		<b>11'813'076</b>
<b>Année précédente</b>	<b>1'517'366</b>	<b>125'231</b>	<b>1'247'299</b>	<b>2'037'389</b>	<b>4'295'715</b>	<b>2'021'930</b>		<b>11'244'930</b>
<b>Capitaux étrangers</b>								
Engagements envers les banques	28'093		345'500	1'900	420'000	115'000		<b>910'493</b>
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			575'000					<b>575'000</b>
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	3'021'584	2'487'329	555'148	159'642	10'000	56'000		<b>6'289'703</b>
Engagements résultant d'opérations de négoce								
Valeurs de remplacement négatives sur dérivés	5'984							<b>5'984</b>
Engagements d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur								
Obligations de caisse			12'077	42'578	199'331	24'342		<b>278'328</b>
Emprunts et prêts des lettres de gage				121'000	1'292'000	1'302'000		<b>2'715'000</b>
<b>Total année de référence</b>	<b>3'055'661</b>	<b>2'487'329</b>	<b>1'487'725</b>	<b>325'120</b>	<b>1'921'331</b>	<b>1'497'342</b>		<b>10'774'508</b>
<b>Année précédente</b>	<b>3'453'605</b>	<b>2'692'978</b>	<b>493'639</b>	<b>487'820</b>	<b>1'565'049</b>	<b>1'556'885</b>		<b>10'249'976</b>

## Informations se rapportant aux opérations hors bilan

Tableau 28  
Répartition des créances et engagements conditionnels

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
<b>Engagements conditionnels</b>			
Engagements de couverture de crédit et similaires		20'133	24'900
Garanties de prestation de garantie et similaires			
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires			
Autres engagements conditionnels			
<b>Total des engagements conditionnels</b>		<b>20'133</b>	<b>24'900</b>

Tableau 30  
Répartition des opérations fiduciaires

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces		1'740	
Placements fiduciaires auprès de sociétés liées			
Crédits fiduciaires			
Opérations fiduciaires relatives au prêt et à l'emprunt de titres, lorsque l'établissement agit en son nom pour le compte de clients			
Autres opérations fiduciaires			
<b>Total des opérations fiduciaires</b>		<b>1'740</b>	<b>0</b>

## Informations se rapportant au compte de résultat

Tableau 33  
Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Intérêts négatifs - opérations actives (réduction des produits d'intérêts)		6	328
Intérêts négatifs - opérations passives (réduction des charges d'intérêts)		0	4'144

Tableau 34  
Répartition des charges de personnel

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de l'établissement, appointements et allocations)		33'580	30'846
Prestations sociales		7'713	7'305
Adaptations de valeur relatives aux avantages ou engagements économiques découlant des institutions de prévoyance			
Autres charges de personnel		1'794	1'876
<b>Total des charges du personnel</b>		<b>43'087</b>	<b>40'027</b>

Tableau 35  
Répartition des autres charges d'exploitation

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Coût des locaux		1'578	1'283
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication		12'485	11'915
Charges relatives aux véhicules, machines, mobilier et autres installations		955	937
Honoraires de sociétés d'audit		493	292
<i>dont prestations en matière d'audit financier et prudentiel</i>		493	270
<i>dont autres prestations de service</i>		0	22
Charges relatives aux frais d'acheminement de courrier		1'000	984
Charges relatives à différentes prestations de tiers		9'586	8'550
Charges relatives au marketing et à la publicité		4'495	4'101
Autres charges d'exploitation		2'662	2'112
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>		<b>33'254</b>	<b>30'175</b>

Tableau 36  
Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et de provisions libérées

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
<b>Variations des provisions et pertes</b>			
Pertes opérationnelles		-35	-23
Provisions nécessaires à l'exploitation		35	-54
Risques de défaillance hors bilan <sup>1)</sup>		-5'780	395
		<b>-5'780</b>	<b>318</b>
<b>Produits extraordinaires</b>			
Réévaluation et vente de diverses participations		6	470
Gains sur l'aliénation d'immobilisations corporelles		0	614
Solde d'opérations hors exploitation		71	55
		<b>77</b>	<b>1'139</b>
<b>Charges extraordinaires</b>			
Ville de La Chaux-de-Fonds, reboisement des parcs		100	0
<b>Variation des réserves pour risques bancaires généraux</b>			
Attribution à la réserve pour risques bancaires généraux		-43'700	-22'100

1) voir annexe aux comptes annuels, chapitre B), rubrique « Changement de principes comptables et d'évaluation »

Tableau 37  
Indications et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à leur valeur d'acquisition

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Réévaluation des parts de la participation Visa Incorporation		6	0



06

Rapport de l'organe  
de révision

**Comptes annuels 2023****Rapport de l'organe de révision**

Au Conseil d'Etat du Canton de Neuchâtel  
Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel

**Rapport sur l'audit des comptes annuels****Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale Neuchâteloise (la « banque »), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, l'état des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 46 à 69) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats, de l'état de ses capitaux propres et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse et à la loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise.

**Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Éléments clés de l'audit**

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous ne remettons pas d'opinion distincte sur ces points.

**Évaluation des créances sur la clientèle et créances hypothécaires**

L'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires (76,4% du bilan) repose sur le système de

contrôle interne mis en place par la banque pour la limitation et la gestion des risques de crédit. Tout engagement de crédit requiert au préalable l'analyse et la définition d'un rating de la contrepartie. Celui-ci reflète le risque de défaut du preneur de crédit. Il est déterminé à l'aide de systèmes experts de notation. Le montant des prêts octroyés se base sur ce risque de défaut, ainsi que, le cas échéant, sur la valeur des gages retenus. Cette valeur fait l'objet de contrôles périodiques par genre de couverture.

Chaque créance est soumise à un réexamen lors d'une modification. Lors de ces réexamens, les ratings sont actualisés, afin de permettre une surveillance actualisée des risques de défaillance.

Sur la base de ces ratings, les créances compromises sont identifiées.

L'évaluation des créances compromises est considérée comme un risque clé de l'audit financier, en raison de l'impact potentiel sur le résultat et de la marge d'appréciation dans l'estimation des valeurs de liquidation de ces dernières et des éventuelles garanties mises en gage.

Les procédures de surveillance et de traitement des créances compromises sont indiquées à la note D) de l'annexe aux comptes annuels, et les montants des corrections de valeurs des créances compromises sont, pour leur part, présentés au tableau 16 de la même annexe

**Nos procédures d'audit**

Nous avons procédé aux vérifications suivantes :

- ↳ Analyse et vérification du fonctionnement du système de contrôle interne mis en place par la banque pour :
  - L'attribution et la mise à jour des ratings des preneurs de crédits lors des phases d'octroi et de renouvellement des crédits sur la clientèle et des crédits hypothécaires.
  - La détection et la surveillance des créances compromises et la détermination des correctifs de valeurs y afférentes.
- ↳ Vérification détaillée d'un échantillon de créances en souffrance et compromises.
- ↳ Vérification du respect des prescriptions comptables relatives à l'évaluation et à la présentation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires.

Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve en ce qui concerne l'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires.

**Évaluation des risques inhérents de défaillance**

L'évaluation des risques inhérents de défaillance sur le portefeuille de crédits non compromis et les positions hors bilan est également considérée comme un risque clé de l'audit financier, en raison de l'impact potentiel sur le résultat et de la marge d'appréciation dans la définition de la méthode appliquée.

La détermination des corrections de valeurs et provisions pour risques inhérents de défaillance repose sur un taux de perte attendue pour chacune des dix premières classes de rating et par type de crédit. Ces taux sont fournis par la société éditrice des systèmes experts de notation utilisés par la banque.

Afin d'anticiper une dégradation de la conjoncture, la banque applique également trois facteurs complémentaires observables pouvant augmenter les corrections de valeurs pour risques inhérents de défaillance de maximum 5% chacun. Au 31 décembre 2023, un facteur, relatif à la hausse des taux d'intérêts, a été activé à hauteur de 5%.

La procédure de détermination des corrections de valeurs et provisions pour risques inhérents de défaillance est indiquée à la note D) de l'annexe aux comptes annuels et les montants sont présentés au tableau 16 de l'annexe aux comptes annuels.

**Nos procédures d'audit**

Nous avons procédé aux vérifications suivantes :

- ↳ Vérification de la détermination du montant des corrections de valeurs pour risques inhérents de défaillance
- ↳ Vérification de la détermination du montant des provisions pour risques inhérents des positions hors bilan
- ↳ Examen des taux de pertes attendues qui ont été appliqués aux classes de rating et type de crédits
- ↳ Examen des facteurs complémentaires appliqués

Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve en ce qui concerne l'évaluation des risques inhérents de défaillance.

**Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion (à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant) et le rapport « Exigences prudentielles de publication » qui devrait être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si celles-ci présentent des incohérences significatives, par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit, ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

**Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle, conformément aux prescriptions comptables pour les banques, aux dispositions légales et à la loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la banque à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la banque ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

**Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- ◀ Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- ◀ Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque.
- ◀ Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- ◀ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation, par le Conseil d'administration, du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la banque à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent de ce fait les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 20 février 2024

**BDO SA**



Damien Repond  
Expert-réviseur agréé  
Auditeur responsable



Petrit Kafexholli  
Expert-réviseur agréé

**Photo de couverture, Fabien Nissels**  
Suchard, de Jacques Matthey

**Photos, Fabien Nissels**  
Suchard, de Jacques Matthey  
La machine à tube, de Bastien Bron  
Musique d'avenir, par Les Murs du Son et artistes invités

**Graphisme**  
Agence NEUE

**Impression**  
Imprimerie Bailod



**Banque Cantonale Neuchâteloise**  
Place Pury 4  
CH-2001 Neuchâtel  
T +41(0)32 723 61 11

[info@bcn.ch](mailto:info@bcn.ch)  
[www.bcn.ch](http://www.bcn.ch)